



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT

**Préfecture de la
Haute-Savoie**

édité en 2022



LE MOT DU PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

J'ai le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité des services de l'État en Haute-Savoie. Ce document, édité chaque année, permet de revenir sur les temps forts et enjeux importants de l'année écoulée, d'évoquer de grands projets soutenus par l'État et de mettre en avant l'action très diverse des services de l'État.

L'année 2021 aura encore été marquée par la crise de la Covid-19 qui frappe le monde et notre pays depuis près de deux ans. La protection de la santé de nos concitoyens et la préservation de notre économie sont les deux fronts sur lesquels cette crise aura dû être gérée. Les mesures exceptionnelles, prises par le Gouvernement, pour protéger nos vies et soutenir le système de santé ont continué de contraindre nos activités quotidiennes une partie de l'année. Un effort budgétaire sans précédent a été mené pour préserver nos entreprises et nos emplois puis pour relancer l'économie. Les signes d'espoirs reposent sur de solides fondations et c'est avec satisfaction que nous avons vu la saison de ski, si importante pour la Haute-Savoie, débuter en fin d'année 2021. Face à ce virus, notre département s'est adapté aux nouvelles modalités de travail et de vie quotidienne, et il a résisté. Je renouvelle, une fois encore mes remerciements à tous ceux qui ont été en première ligne pour soigner les personnes malades de la Covid-19, contenir l'épidémie et accompagner nos entreprises.

Je tiens aussi à saluer tous ceux qui, durant cette année, ont initié ou participé à des actions solidaires pour leur voisinage, les plus démunis et les personnes isolées. Aussi minimes soient-elles, ces actions nous rassemblent, nous honorent, et entretiennent le civisme républicain.

Parallèlement, l'État a poursuivi ses missions classiques dans ces circonstances encore exceptionnelles. L'engagement des agents de l'État a permis de garantir la permanence de notre administration et la mise en œuvre des politiques publiques au service des Haut-Savoyards. Les nombreux chantiers entamés en 2021 devront encore se poursuivre dans les années à venir. Qu'il s'agisse du déploiement du plan France très haut débit, des structures France services, de l'accompagnement des collectivités dans les transitions écologique, numérique, démographique et économique, ou de la vigilance sur la gestion du loup et des activités d'élevage. Chacune de ces politiques publiques participent à la transformation de notre société.

Ce rapport d'activité 2021 des services de l'État en Haute-Savoie est l'occasion de vous faire découvrir les multiples enjeux qui ont occupé les services, mais aussi de montrer comment notre administration se modernise tout en ayant à cœur de renforcer et offrir un haut niveau de service public.

Je remercie enfin, l'ensemble des élus, associations, entreprises et citoyens qui concourent, aux côtés de l'État, à la bonne mise en œuvre des politiques publiques menées en Haute-Savoie. Partenaires vigilants et exigeants, ils sont ainsi le baromètre de notre action.



SOMMAIRE

03

Focus 2021

11

Représentation et
communication de l'État

12

La sécurité de nos concitoyens

24

Soutien à l'économie et à
l'emploi

31

Environnement et biodiversité

38

Vivre ensemble et solidarités

45

Aménagement du territoire et
relations avec les collectivités

55

Relations avec les usagers



FOCUS 2021

Prises de fonctions et réforme des services

Lors du Conseil des ministres du mercredi 9 avril 2021, **M. Thomas FAUCONNIER** a été nommé Sous-Préfet de l'arrondissement d'Annecy et Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie.

Mme Animya N'TCHANDY a quant à elle été nommée, lors du Conseil des ministres du mercredi 8 septembre 2021, Sous-Préfète et Directrice de cabinet du Préfet de la Haute-Savoie.

M. Rémy DARROUX a été nommé Sous-Préfet de Bonneville par décret du 8 novembre 2021.

Le **Secrétaire Général** est le premier collaborateur du Préfet de département. Il l'assiste dans l'exercice de ses missions générales. Sous l'autorité de ce dernier, il a la charge de la conduite des politiques interministérielles, de la gestion des grands dossiers départementaux et de l'impulsion donnée aux actions de l'État dans le département. Il est chargé des relations avec les agents de la Préfecture et gère le budget et le patrimoine de la Préfecture. Il remplace le Préfet en cas d'absence et bénéficie d'une large délégation de signature. Il est également le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Annecy, chef-lieu de la Haute-Savoie.



Thomas FAUCONNIER
Sous-préfet, secrétaire général de la
Préfecture de la Haute-Savoie



Animya N'TCHANDY
Sous-préfète, directrice de cabinet
du Préfet de la Haute-Savoie

La **Directrice de cabinet**, en qualité de responsable sécurité, assiste le Préfet dans ses missions de coordination des services chargés du respect de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens (police, gendarmerie et services de secours). Elle suit particulièrement les politiques de prévention de la délinquance et de la toxicomanie, les questions de sécurité routière, les relations avec les gens du voyage. Elle veille également au respect de la réglementation concernant la sécurité des installations devant accueillir du public. Elle élabore les plans de prévention permettant d'éviter ou limiter les effets d'une crise. Elle s'attache à mettre en lumière la politique de l'Etat en entretenant des relations avec les médias, les élus, les représentants sociaux-économiques. Elle est enfin en charge de la communication et des relations extérieures de la Préfecture et organise les déplacements officiels en liaison avec les cabinets ministériels.

Le **Sous-Préfet d'arrondissement** assure, sous l'autorité du préfet, la coordination des services déconcentrés de l'Etat dans l'arrondissement et la mise en œuvre des politiques interministérielles. Relais indispensable du Préfet sur le territoire, il est au plus près des préoccupations des citoyens et des élus. Il est également le garant du respect des règles administratives dont il organise et supervise le contrôle tout en apportant aux collectivités les conseils appropriés. Enfin, il joue un rôle d'animation et de conseil dans le souci de l'intérêt général dans les principaux domaines de la vie collective, économique, environnementale, sociale et culturelle.



Rémy DARROUX
Sous-préfet de Bonneville

Le **Colonel Benoit TONANNY** a pris le commandement du groupement de la gendarmerie de la Haute-Savoie le 6 octobre 2021. Le groupement est l'échelon de commandement de la gendarmerie départementale au niveau d'un département.

À 38 ans, il succède au colonel Nicolas Marsol. Saint-Cyrien, Benoit Tonanny connaît déjà bien la Haute-Savoie, notamment Chamonix où il fut formé au centre national d'instruction au ski et à l'alpinisme de la gendarmerie (CNISALG) dès 2006, avant de devenir le commandant en second du Peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM), de 2008 à 2011.

Désormais commandement de groupement, il a donc autorité sur les différentes unités de gendarmerie de son département et les 1022 militaires qui les composent.



Benoit TONANNY
Commandant du groupement de
gendarmerie



Julien LANGLET
Directeur départemental des
territoires

Julien LANGLET a été nommé Directeur Départemental des Territoires au mois de mars 2021. Ingénieur formé à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, il est désormais à la tête de cette direction départementale dont la mission principale consiste en la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement durable du territoire. Son rôle est de promouvoir le développement durable, connaître et veiller à l'équilibre des territoires urbains et ruraux et décliner les politiques agricoles, d'urbanisme, de logement, de construction, d'environnement, de prévention des risques naturels, de déplacements et de transports.

Sébastien RIU, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est le nouveau Directeur Départemental adjoint de la Protection des Populations.

La DDPP assure quatre grandes missions : surveillance sanitaire et protection animales, sécurité sanitaire des aliments, concurrence, consommation et répression des fraudes et prévention des risques environnementaux.



Sébastien RIU
Directeur départemental adjoint de
la protection des populations



Delphine THERMOZ
Directrice départementale adjointe
de l'emploi, du travail et des
solidarités

Delphine THERMOZ a été nommée Directrice Départementale adjointe auprès de la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. Le pôle travail qu'elle chapeaute contribue à la mise en œuvre des politiques publiques relatives au travail et notamment à l'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail, ainsi que les missions d'inspection du travail ; à l'anticipation et à l'accompagnement des mutations économiques ; au développement de l'accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage et aux qualifications ainsi qu'à l'accès et au maintien dans l'emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Mise en œuvre de la réforme de l'ATE avec la création de 2 nouveaux services

- au 1er janvier 2021, mise en place du secrétariat général commun départemental (SGCD), service interministériel chargé de la gestion des fonctions supports pour la préfecture et les 3 DDI
- au 1er avril 2021, création de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) issue de la fusion de l'UD-DIRECCTE et de la DDCS.

Visite du Premier Ministre

Le Premier Ministre, M. Jean CASTEX, s'est rendu en Haute-Savoie le samedi 6 novembre 2021. Il a visité la commune du Grand-Bornand et rencontré les commerçants et les professionnels de la montagne, avant d'intervenir au 88ème congrès des maires de Haute-Savoie qui se tenait à la Roche-sur-Foron.



Le Premier Ministre au Grand-Bornand



Le Premier Ministre a ainsi présenté les modalités de réouverture des remontées mécaniques en station pour la saison de ski 2021/2022.

Le Premier Ministre au congrès des maires de la Haute-Savoie

Gestion de la crise sanitaire par les services de l'État

Depuis le 7 février 2020, la crise sanitaire a fortement mobilisé la délégation départementale de Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé et la direction du cabinet du préfet dont le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC). Ces services se sont alors inscrits dans une gestion de crise au long cours.



L'ANNÉE 2021 FUT MARQUÉE PAR TROIS VAGUES SUCCESSIVES RYTHMÉES PAR LA MISE EN PLACE DE DEUX STRATÉGIES AFIN DE LUTTER CONTRE LA COVID-19

Développement de l'offre vaccinale

- **Création de 22 centres de vaccination sur tout le département et de 4 centres hospitaliers** (accompagnement quotidien et financement de ces derniers par le Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS) ;
- Création et financement de **3 relais ambulatoires de vaccination** sur le département afin de renforcer le maillage territorial de l'offre vaccinale ;
- **Mise en place d'opérations de vaccination auprès des publics vulnérables** (foyer de jeunes travailleurs, Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), accueil de jour, etc..) par le SIDPC en complément de l'offre vaccinale proposée par le vaccinobus du conseil départemental. Plus de 400 personnes précaires et/ou sans domicile fixe ont été vaccinées avec un schéma complet grâce à cette action ;
- Mise en place et animation d'une **Cellule Opérationnelle de Vaccination (COV)** avec réunion hebdomadaire en partenariat avec la préfecture, les collectivités locales porteuses de centres, les Ordres, le Conseil Départemental, la Protection Civile... Au 9 février 2022, environ 1,3 millions d'injections tous vaccins confondus ont été réalisées par les centres de vaccination haut savoyards ;
- Mise en place d'un **comité de pilotage stratégique vaccination hebdomadaire** conduit par la préfecture avec pour objectifs l'information et la concertation des élus locaux ;
- Création **d'équipes mobiles d'«aller-vers»** permettant notamment de cibler les publics précaires.



Visite du centre de vaccination Cap-Periaz à Seynod le 22 janvier 2021

Stratégie « Tester, Alerter, Protéger »

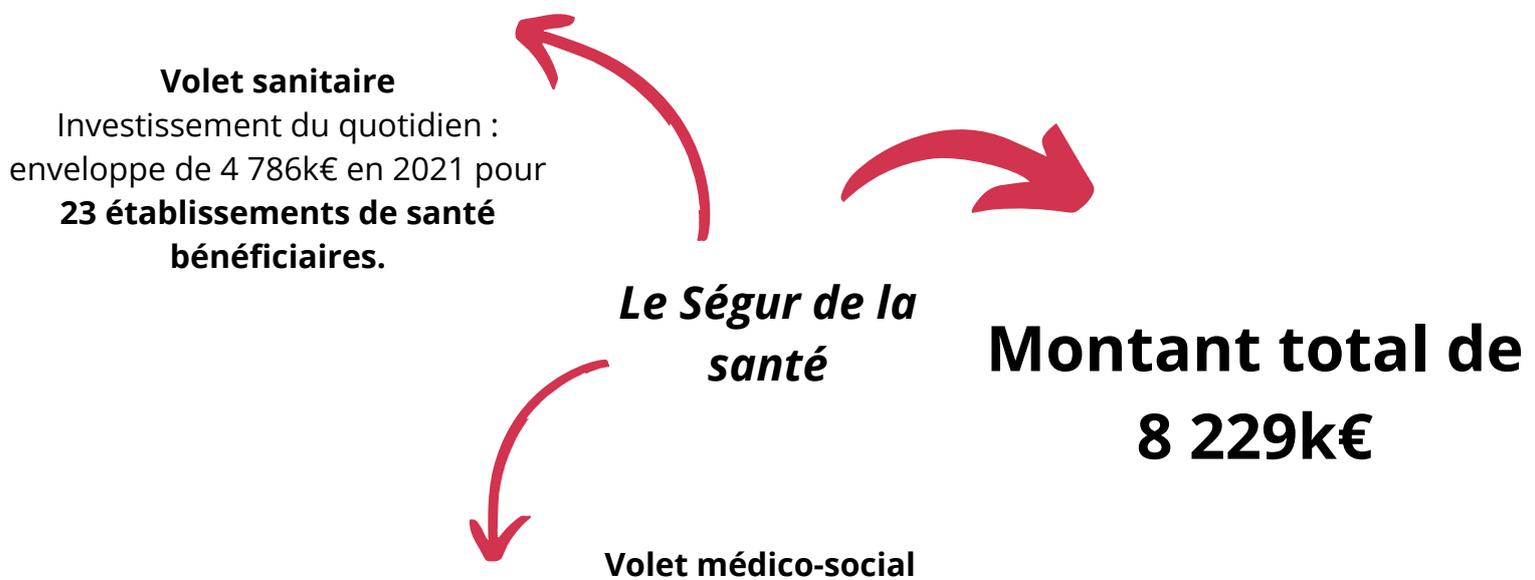
- Création et financement d'une équipe de **médiateurs sanitaires de Lutte Anti Covid avec l'appui de la Croix-Rouge et de la Préfecture** permettant de renforcer les capacités de dépistage au plus près des besoins (lieux de travail, d'étude ou lieux publics), de délivrer des messages de sensibilisation et de prévention et d'identifier des personnes contacts pour accélérer la rupture des chaînes de transmission.
- Travail de **contact-tracing** ARS/CPAM afin de maintenir l'identification et le suivi des patients zéro et de leurs cas contacts.

Veille des évolutions réglementaires et réponses aux questions de la population

Les services de la direction du cabinet ont appuyé au mieux les collectivités territoriales et membres de la société civile afin de les accompagner dans la traduction du corpus réglementaire visant à lutter contre le virus Covid-19.

Localement, **13 arrêtés préfectoraux portant diverses mesures dont celle concernant le port du masque ont été pris**. Toute l'année a été couverte par ces arrêtés dont la portée a été plus ou moins étendue en fonction des circonstances sanitaires locales.

Mise en oeuvre du Plan de Relance en Haute-Savoie



- **PAI du quotidien** : enveloppe de 1 153k€ en 2021 pour **54 EHPAD bénéficiaires**

- **PAI immobilier** : 1 545k€ :

- EHPAD JOSEPH AVET (Tônes) : accompagnement complémentaire sur un projet de reconstruction – 195k€

- EHPAD SALEVE-GLIERE (Cruseilles) : accompagnement complémentaire sur un projet de mise aux normes – 1 350k€

- **ESMS numérique** : 4 **dossiers retenus** concernent des établissements du département, 1 seul porteur du département en revanche

- Amorçage phase 1porteur : URPEP – 4 établissements du 74 concernés – subvention attribuée à un porteur d'un autre département

- Amorçage phase 2porteur : CIAS Gd Annecy – 12 établissements du 74 concernés – subvention accordée au porteur en Haute-Savoie d'un montant total de 745k€

- Amorçage phase 2porteur : ITINOVA – 1 établissement du 74 concerné – subvention attribuée à un porteur d'un autre département

- Amorçage phase 2porteur : URPEP – 2 établissements du 74 concernés – subvention attribuée à un porteur d'un autre département

Activité partielle Auvergne Rhône-Alpes

29.855 demandes
138.510 salariés

Fonds de solidarité

930,25 M€
173.791 aides
31.365 entreprises

Aide aux artisans

17,84 M€
20.323 aides



Au 7 avril 2021 et depuis septembre 2020

Prêt garanti par l'État (PGE)

1 799,36 M€ (80 % pour
les PME)
10.206 aides

Report échéances fiscales

34,73 M€
1.589 aides

Baisse des impôts de production

112,3 M€
11.914 entreprises

Présenté le 3 septembre 2020 par le Premier ministre, le plan France Relance s'est déployé pleinement en Haute-Savoie durant l'année 2021 et continue encore aujourd'hui d'irriguer notre département. Doté de 100 milliards d'euros au niveau national, ce ne sont pas moins de **510,7 M€ qui ont été investis par l'État au cœur de notre territoire à ce jour** (hors mesures d'urgence : fonds de solidarité, prêts garantis par l'État, aides aux artisans et commerçants, activité partielle reports d'échéances fiscales) depuis le lancement du plan dont 112.276.706€ de baisse des impôts de production pour nos entreprises. Il s'organise autour de la **transition écologique, la souveraineté et la compétitivité économique ainsi que les cohésions sociale et territoriale**. Véritable feuille de route pour la refondation économique et sociale du pays, il vise à accompagner les territoires : collectivités publiques, structures associatives comme entreprises.

258,3 millions d'euros pour l'axe Écologie dont notamment :

- 61 M€ dans le cadre du **plan de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile**
- 13,1 M€ pour la **rénovation énergétique des bâtiments de l'État**
- 1,1 M€ dans le cadre des différents dispositifs **Entreprises engagées pour la transition écologique portés par l'ADEME**
- 4 M€ par le biais de la dotation de soutien à l'investissement local rénovation thermique (**DSIL RT**)
- 19,2 M€ portés par l'**Agence de l'eau**
- 740.335 € dans le cadre du dispositif **Aires protégées**
- 4,5 M€ pour le **recyclage foncier des friches**
- **2 territoires labellisés Projet alimentaire territorial (PAT) : Thonon Agglo et le Grand Annecy** bénéficient d'un financement de l'animation ces deux projets. De plus, un appui spécifique a pu être apporté au développement d'une filière de céréales bio dans l'avant-pays savoyard
- 313 500 € pour 12 projets dans le cadre de l'**Appel à projets Jardins partagés et collectifs**
- 90 000 € pour 25 exploitants bénéficiant d'un accompagnement pour l'achat, la plantation des haies et arbres agroforestiers et la taille sur une durée de 3 ans dans le cadre du dispositif **Plantons des haies** (dispositif mis en œuvre dans les Savoie, par le groupement « Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes et Ligue de protection des oiseaux (LPO)

216,4 millions d'euros pour l'axe Compétitivité dont notamment :

- 37,3 M€ dans le cadre du dispositif **Industrie du futur**
- 24 M€ pour **la relocalisation et le soutien aux projets industriels dans les territoires**
- 20 M€ pour **la sécurisation de nos approvisionnements stratégiques**
- 112,3 M€ de **baisse des impôts de production**
- 23 CT lauréates dans le cadre de l'appel à projets pour un **socle numérique dans les écoles élémentaires pour la somme de 1,3 M€**
- 2 projets lauréats dans le cadre du soutien aux investissements dans les **monuments historiques et équipements patrimoniaux** : la Buvette Cachat à Evian (1.027.905€) et le Musée alpin à Chamonix (1.800.000€)
- 9 entreprises bénéficiaires de **chèques relance VIE de France Export** pour la somme totale de 45.000€ et 68 entreprises bénéficiaire de **chèques relance Export** pour la somme totale de 141.488€



Visite de l'entreprise DECORAL par M. le préfet le 29 avril 2021



Site de l'O' des Aravis

36 millions d'euros pour l'axe Cohésion dont :

- 4,8 M€ dans le cadre du **plan massif d'investissement en santé volet investissements du quotidien**
- 2,7 M€ par le biais de la **DSIL exceptionnelle 2020** et 3,2 M€ pour la **DSIL exceptionnelle 2021**
- 180.000 € pour le **soutien aux associations de lutte contre la pauvreté**
- 1,3 M€ dans le cadre de la **lutte contre la précarité alimentaire, accès au droit et soutien aux familles**
- 134.000€ pour le **soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité - Humanisation des centres d'hébergement et accueils de jour**
- 117.300€ dans le cadre du **Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour des projets microfolies**
- 140 390 € **pour les dispositifs Tourisme durable**



Une dizaine de visites a été effectuée par le corps préfectoral sur les sites suivants

ENSA Chamonix
Décoral
Chocolaterie Agnellet
Pfeiffer Vacuum
Conservatoire des Espaces Naturels Initial
Le Créneau industriel
Secours populaire Annecy
Papeteries du Léman
Promedif

Visite des locaux du Secours Populaire à Pringy par M. le ministre de la santé, Olivier Veran, le 9 juillet 2021

Mise en œuvre de l'accord départemental de relance

Le 23 juillet 2021, a été signé l'accord départemental de relance entre l'État et le Conseil départemental de la Haute-Savoie, au collège des Aravis à Thônes (établissement bénéficiant de fonds publics dans le cadre de la DSID Rénovation Thermique 2021). Ce texte est le fruit d'un travail conjoint entre les services de l'État et ceux du département. Il se structure autour de mesures mises en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance de manière efficace grâce à des cofinancements de projets majeurs et structurants pour l'activité de notre territoire haut-savoyard et contribuer ainsi à la relance de l'économie.

À ce jour, **14 582 577,92 € des 63 112 974,68 € de subventions totales** ont d'ores et déjà été payés pour les projets figurant dans l'accord départemental de relance et relevant des trois axes du plan.

Communication

836 plaques « Lauréats France Relance » ont été livrées en cinq vagues aux structures lauréates «France Relance» du département. Celles-ci permettent d'afficher le soutien de l'État et de valoriser les structures porteuses de projets innovants et dynamiques.



Mairie de Dingy Saint Claire



Entreprise PLANCHAMP

REPRÉSENTATION ET COMMUNICATION DE L'ÉTAT

Le Bureau de la représentation et de la communication de l'État (BRCE) instruit les affaires réservées, organise l'événementiel de l'État au niveau local (protocole et cérémonies patriotiques, visites ministérielles), attribue les distinctions honorifiques, assure le suivi politique des élections et coordonne la communication des services de l'État dans le département.

Ainsi en 2021, dans un contexte en forte évolution et encore marqué par la crise sanitaire, le bureau a poursuivi et approfondi l'instruction des distinctions honorifiques, la correspondance avec les élus et les particuliers ainsi que le dialogue avec les cultes. Concernant les élections, il a garanti la remontée rapide des résultats du double scrutin départemental et régional, lors des deux soirées électorales. Le BRCE a également contribué à l'organisation de 18 visites officielles dont une visite du Premier ministre le 6 novembre.

La lettre des services de l'État

Depuis 2019, une info-lettre envoyée mensuellement permet de connaître l'actualité des services de l'État en un coup d'œil !

Pour vous abonner, rendez-vous sur :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Lettre-de-l-Etat/S-abonner>

Sur le volet de la communication, le BRCE a continué à assurer les relations presse et l'information de la population à travers :

Nos réseaux sociaux



[Twitter](#)
@Prefet74



[LinkedIn](#)
Préfecture de la Haute-Savoie



[Instagram](#)
@prefet74

- 112 communiqués de presse,
- 46 conférences de presse,
- 820 tweets publiés,
- 186 articles mis en ligne sur le site internet des services de l'État,
- 233 réponses aux journalistes,
- 14 lettres électroniques dont 7 lettres d'information sur France Relance.

Cette année, les services de l'État en Haute-Savoie ont également renforcé leur présence sur les réseaux sociaux grâce à la création d'un compte instagram. Le BRCE s'est enfin attaché à diversifier les supports de communication en travaillant notamment à la réalisation de vidéos de prévention sur les activités de montagne.

LA SÉCURITÉ DE NOS CONCITOYENS

L'action des forces de sécurité



La sécurité publique : bilan de l'année 2021

A l'instar du niveau national, **la plupart des indicateurs de délinquance sont en hausse dans le département par rapport à l'année 2020** (les périodes de confinement ont eu un effet modérateur sur les chiffres de la délinquance).

L'année 2021 est marquée par les tendances suivantes :

- **Hausse très modérée des atteintes aux biens** : les chiffres de l'année 2021 sont en légère hausse (17 271 faits constatés) mais restent très en deçà des tendances observées avant la crise sanitaire. Ainsi, en matière de cambriolages, la tendance baissière par rapport au niveau pré-Covid se poursuit malgré un relâchement partiel de la pression sanitaire.
- **Augmentation du nombre d'escroqueries** : 5 200 faits constatés l'année écoulée soit une hausse de 23,4% par rapport à 2020. Une majeure partie de ces escroqueries est liée à un achat réalisé par carte bancaire sur internet.
- **Mobilisation dans la lutte contre les stupéfiants** : la lutte contre les trafics de stupéfiants est une priorité du Gouvernement qui a fortement impliqué les forces de sécurité. En zone gendarmerie, 120 trafics ont été démantelés en 2021, soit 1 tous les 3 jours. En zone police, les opérations hebdomadaires menées ont permis, en mai 2021, l'arrestation de 6 membres d'un réseau et la saisie de 1,4kg d'héroïne, 524g de cocaïne, 970g de produits de coupe et de 60 270 euros d'avoirs criminels.

Point sur les politiques de sécurité

Depuis 2017, le budget national de la sécurité intérieure a été augmenté de 2,3 milliards d'euros et les effectifs des forces de sécurité intérieures vont être renforcés d'ici fin 2022 de 10 000 postes supplémentaires. En Haute-Savoie, ce renforcement significatif des moyens alloués aux forces de sécurité se traduit sur plusieurs paramètres :

- **112 création de postes entre 2017 et 2022** : 36 postes de gendarmes et 47 postes de policiers créés depuis 4 ans. Ces nouveaux effectifs contribueront à renforcer la présence des forces de l'ordre sur la voie publique et donc la sécurité de nos concitoyens au quotidien. Au total, en 2022, la direction départementale de sécurité publique comptera 475 policiers et le groupement de gendarmerie départementale 1022 militaires.
- **Une programmation immobilière ambitieuse : des efforts substantiels ont été investis en matière immobilière afin d'améliorer les conditions de travail de nos policiers et d'accueil des victimes et usagers.** A Annemasse, le ministre de l'Intérieur a inauguré un nouvel hôtel de police. D'une superficie de 4.445 mètres, il regroupe les effectifs de la sécurité publique, de la police judiciaire, de la police aux frontières et du renseignement territorial. Il est venu remplacer l'ancien commissariat, devenu vétuste et trop étroit.



Inauguration de l'hôtel de police d'Annemasse par M. le ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, le 15 février 2021

A Annecy, l'État va investir plus de 25 millions d'euros pour la construction d'un nouvel hôtel de police qui regroupera également plusieurs services et comportera un stand de tir. Il sera situé à proximité de la gare, sur un terrain fourni par la commune.



- **Une modernisation progressive des équipements :**

- en gendarmerie : 165 nouveaux véhicules, 181 postes informatiques portables Ubiquity, 186 caméras piétons, 6 vélos électriques, 20 diffuseurs lacrymogène grande capacité,
- en police : 8 nouveaux véhicules, 155 housses tactiques modulaires, 339 smartphones Neo2, 69 lampes torches pour les interventions nocturnes, 28 pistolets à impulsion électrique nouvelle génération.

Les trois dernières années ont été atypiques en matière de sécurité routière.

- L'année 2019 a été marquée par une hausse brutale de la mortalité de près de 54%
- tandis qu'en 2020, la baisse importante du trafic générée par la situation sanitaire a entraîné une baisse de tous les indicateurs d'accidents routiers (-25% d'accidents corporels et de blessés et -49% d'accidents mortels).
- 2021 a également été une année singulière : les restrictions de circulation, la pérennisation du télétravail, notamment des frontaliers, l'engouement pour les mobilités douces ont également impacté les comportements des usagers.

Même si la mortalité routière reste basse, le non-respect du Code de la route par un nombre croissant d'usagers a été constaté, avec des impacts significatifs sur les usagers vulnérables, notamment les seniors et les deux roues.

- Au 31 décembre 2021, **29 personnes ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie** (32 en 2020, 63 en 2019), **soit une baisse de la mortalité de 9,4 % en un an.**
- Toutes les catégories d'usagers sont concernées par cette baisse, sauf les deux-roues, motorisés ou non (+40 % pour la mortalité des cyclistes, +43% pour celle des deux-roues motorisés).
- **Deux tués sur trois sont des usagers vulnérables** (20 tués) : 8 motards, 2 cyclomotoristes, 7 cyclistes et 3 piétons (53 % en 2020, 63 % en 2019).
- Parmi les tués, deux classes d'âge sont sur-représentées : les 18-34 ans (27 %) ainsi que les plus de 65 ans (45 %), alors que ces derniers ne représentent que 17 % de la population.

Chaque jour, dans notre département, ont été contrôlés par les forces de l'ordre :

- 6 personnes sous l'emprise de l'alcool (6 en 2020),
- 5 personnes ayant consommé des stupéfiants (4 en 2020),
- 34 personnes en excès de vitesse (33 en 2019).

En Haute-Savoie, toutes les 2 minutes, un conducteur en excès de vitesse est verbalisé grâce à notre parc de 30 radars automatisés.

Les actions de sécurité routière

En 2021, les services de l'État sont restés mobilisés pour lutter contre l'insécurité routière. 70 actions de sécurité routière ont pu être réalisées dont

- 33 à destination des jeunes ;
- 9 pour la lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant ;
- 6 en direction des deux-roues motorisés ;
- 7 à destination des cyclistes ;
- 6 à destination des seniors ;
- 3 pour les entreprises.



Les 2 et 3 juillet 2021, la coordination sécurité routière était présente sur les deux étapes haut-savoyardes du Tour de France. A cette occasion, Marie Gautier-Melleray, déléguée interministérielle à la sécurité routière, s'est déplacée pour soutenir l'opération « La Route se partage » aux côtés de Wahid Ferchiche directeur de cabinet du préfet, et des forces de l'ordre.



Quelques chiffres

En 2021, les forces de l'ordre ont réalisé :

- 105 207 dépistages d'alcoolémie dont 2 172 positifs
- 12 977 dépistages de stupéfiants dont 1 805 positifs
- 12 274 contrôles de véhicules en excès de vitesse dont 1 432 pour un excès supérieur à 40km/h
- Près de 4 000 permis ont fait l'objet d'une procédure de suspension, soit 11 suspensions par jour (+13% en un an).

Les Quartiers de reconquête républicaine (QRR)

Le 29 janvier 2021, sur proposition du ministre de l'Intérieur, le Premier ministre, Jean Castex, a annoncé la liste des **nouveaux Quartiers de reconquête républicaine (QRR)** dans laquelle figure le **quartier Perrier-Livron à Annemasse et les quartiers sensibles de Cluses, Marnaz, Scionzier et Bonneville.**

Les QRR correspondent à une **action renforcée de la police de sécurité du quotidien (PSQ)** dans des quartiers géographiquement déterminés, qui concentrent toutes les difficultés en matière de délinquance, d'emploi, de mixité.

En 2021, les comportements à risque ne changent pas. Les principales causes des accidents mortels sont et restent la **vitesse excessive et/ou inadaptée (39 %)**, la **conduite sous l'emprise substances psycho-actives (39 %)** et l'**inattention (22 %)**.

Priorités :

- le renforcement de la présence policière sur la voie publique (+10 effectifs par QRR) ;
- le renouvellement du partenariat avec les acteurs locaux ;
- le contact direct et renforcé avec les habitants et leurs représentants locaux ;
- la lutte contre les trafics et notamment la création d'une cellule de lutte contre les trafic ;
- le développement d'une action interministérielle en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier, la reconquête républicaine passant par la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques de l'État dans des champs essentiels comme la rénovation urbaine, l'emploi, la lutte contre le décrochage scolaire et la lutte contre le repli communautaire et la radicalisation.

L'action du service de protection civile pour l'anticipation des crises naturelles ou sociétales

Mise en place d'un exercice de crise inondation sur les vallées de l'Arve et du Giffre

Une simulation de crise inondation au niveau des bassins versants de l'Arve et du Giffre a pu être organisée à l'automne 2022. Cet exercice d'ampleur a permis de vérifier la réactivité des différents acteurs pour faire face à ce type d'évènement naturel. Les services de l'État (SPC, DDT, SIDPC, BRCE), le service départemental d'incendie et de secours, le groupement de gendarmerie, le syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents, le service route du conseil départemental, les services de l'éducation nationale, la mairie de Marignier, les campings à risques, ont pu tester leurs procédures d'information, d'alerte, d'évacuation, de gestion de crise pour la mise en sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

Simulation d'une intrusion dans un établissement scolaire à Cran-Gevrier

L'intrusion d'un individu armé et menaçant au sein d'un établissement scolaire a pu être simulé à l'automne dernier sur Cran-Gevrier. Cet exercice a permis aux services de l'éducation nationale et de la police nationale de tester les procédures et les réflexes dans le cadre d'un exercice de terrain, qui a également mobilisé le service départemental d'incendie et de secours, le groupement de gendarmerie, plusieurs établissements scolaires publics et privés, ainsi que les services de protection civile et de communication de la Préfecture.



Service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France

Cet exercice a permis d'améliorer la coordination de crise entre les différents acteurs, les procédures existantes et de valider le Plan Orsec Inondation réalisé à cet effet.



Extrait du bulletin de vigilance fictif - DREAL AURA - SPC Alpes du Nord

La coordination des interventions sur le terrain a pu se faire à partir de postes de commandement avancés au plus près de l'évènement en lien avec la cellule de crise mise en place au sein de la Préfecture où l'ensemble des services concernés étaient représentés.

Le confinement et l'évacuation de l'établissement scolaire concerné a permis d'entraîner l'ensemble du personnel à ce type d'évènement. Les services de secours ont quant à eux pu éprouver leurs procédures d'intervention et améliorer leur action pour la mise en sécurité des personnes.

Garantir la sécurité de tous sur les lacs d'Annecy et du Léman

Le lac d'Annecy et la partie française du lac Léman font partie du domaine public fluvial (DPF) géré par l'État. **Ces sites remarquables font l'objet d'une fréquentation touristique diversifiée et importante.**

Pour permettre à tous de bénéficier d'un espace bien aménagé tout en garantissant la sécurité de tous les pratiquants, les services de l'État veillent aux bons usages et pratiques sur le lac (notamment par l'application du règlement particulier de police de la navigation (RPP)) ainsi qu'au respect des règles d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) sur le domaine public fluvial du lac d'Annecy et du Léman.



En 2021

- 332 AOT renouvelées ;
- 6 mises en demeure notifiées ;
- 21 courriers pour des ouvrages non autorisés envoyés (pour régularisation éventuelle ou suppression) ;
- 19 stationnements irréguliers de bateaux ont fait l'objet d'une mise en demeure.

Pour permettre une bonne application de la réglementation, avant la saison estivale, 2 réunions « sécurité et navigation » ont associée les forces de l'ordre, les communes concernées et les loueurs.



Durant la période estivale 2021, **la direction départementale des territoires a effectué 37 journées de contrôles in-situ** (servitude de marchepied, occupation du DPF).

6 journées de contrôles coordonnés DDT et Gendarmerie nationale ont été organisées: 75 infractions ont été relevées dont 12 ont donné lieu à verbalisation.

En septembre 2021, les travaux de remplacement des vannes du Thiou ont été lancés. Leur achèvement est prévu en juin 2022.

En juillet 2021, une consultation a été lancée pour l'attribution d'une AOT du DPF du lac d'Annecy pour une activité économique de transport de passagers (bateaux autorisés à transporter plus de 12 passagers à compter du 1er janvier 2022). Suite à l'examen des offres, cette autorisation a été délivrée en décembre 2021.

L'action des douanes et les contrôles aux frontières

L'année 2021 a été marquée par de nombreuses saisies douanières, plus importantes en nombre et en volume qu'en 2020 tous les domaines (stupéfiants, tabacs, contrefaçons). Parmi elles:

Stupéfiants

- 199 kg résine de cannabis par la BSI (Brigade de surveillance intérieure) d'Annecy en mai 2021 ;
- 44 kg de résine de cannabis par la BSI d'Annecy en octobre 2021 ;
- 2,1 kg cocaïne par la BSI de Saint-Julien en juin 2021 ;
- 1,5 kg de cocaïne par la BSI de Saint-Julien en mai 2021 ;
- 1 kg d'héroïne par la BSI d'Annecy en janvier 2021.

Tabac

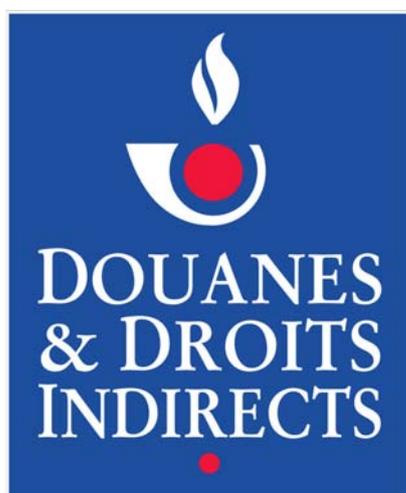
- 68 kg de tabac à narghilé par la BSE (Brigade de surveillance extérieure) de Vallard en août 2021 ;
- 61 kg de tabac à narghilé par la BSE de Vallard en février 2021 ;
- 35 kg de tabac à rouler par la BSI d'Annecy en décembre 2021.



Contrôle des personnes aux frontières

Sur la frontière franco-italienne, la Direction interdépartementale de la police aux frontières (DIDPAF) d'Annemasse a enregistré une forte hausse des non-admissions sur le poste aux frontières italien du tunnel du Mont-Blanc, avec une augmentation de plus de 50 % par rapport à 2020. 1912 refus d'entrée ont ainsi été prononcés en 2021.

Sur la frontière franco-suisse, 1280 admissions ont été refusées, soit une hausse de 32 % par rapport à 2020.



Activité du pôle armes

Depuis le 4 octobre 2021, le bureau des polices administratives (BPA) est en charge de l'application de la politique publique de contrôle des armes à usage civil pour le département de la Haute-Savoie. Auparavant, cette mission était exercée par les services du sous-préfet de Thonon-les-Bains pour l'ensemble des arrondissements du département.

Le pôle armes, au sein du BPA, a en charge l'instruction :

- des dossiers d'autorisation d'acquisition et de détention d'armes, d'éléments d'armes et de munitions de catégorie B (exemple : tir sportif, sociétés de transport de fonds, forains, lieutenants de louveterie)
- de déclaration d'armes, d'éléments d'armes et de munitions de catégorie C (armes de chasse et armes héritées principalement)
- la délivrance des cartes européennes d'armes à feu (passeports permettant au détenteur de voyager avec ses armes à l'étranger).

Des mesures de dessaisissement d'armes peuvent également être prises par le préfet en cas de condamnations pénales incompatibles avec la détention d'armes ou en cas de comportements dangereux prévus par le code de la sécurité intérieure.

Le pôle armes a également en charge le suivi des activités en lien avec cette politique publique : plan de contrôle des armuriers départementaux, traitement des abandons d'armes transmis par les forces de l'ordre, contrôle des stands de tir, agrément et retrait d'agrément des armuriers, autorisation d'ouverture de commerces d'armes.

Années	Autorisations (catégorie B*)	Déclaration (catégorie C**)	Cartes européennes d'armes à feu
2017	641 ↓	1236 ↓	143 ↓
2018	796 ↑	1735 ↑	167 ↑
2019	1803 ↑	4060 ↑	181 ↑
2020	1913 ↑	3072 ↓	181 →
2021	2085 ↑	1899 ↓	226 ↑

* Les armes de catégorie B sont des armes utilisées pour le tir sportif, par exemple : pistolet, revolver, quelques armes longues.

** Les armes de catégorie C sont presque exclusivement des armes longues utilisées pour la pratique de la chasse, du biathlon et du ball-trap.

Gestion de la brucellose sur le massif du Bargy

Historique du foyer de brucellose dans le Bargy

En 2012, un foyer de brucellose a été détecté sur la commune du Grand-Bornand, dans le massif du Bargy, dans un cheptel bovin, en lien avec la découverte de deux cas chez l'homme. Le dernier cas de brucellose domestique recensé localement avait été détecté en 1999 dans le même secteur, sur la commune du Reposoir.

Pour mémoire, la brucellose est une maladie grave qui présente un danger sanitaire, en raison des risques de transmission à l'homme par la consommation de produits laitiers frais au lait cru provenant d'animaux infectés par la bactérie ou après contact direct avec des animaux atteints de brucellose.

L'origine du foyer bovin étant initialement inexpliquée, des investigations menées dans les populations d'ongulés sauvages ont permis de découvrir que les bouquetins de ce massif étaient largement porteurs de la maladie.

Une surveillance sanitaire pour mieux connaître la maladie et optimiser la lutte

Dès 2012, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS, devenu Office français de la biodiversité (OFB) en 2020) a été chargé de la mise en œuvre d'un programme de surveillance épidémiologique et démographique des populations d'ongulés sauvages sur le massif du Bargy.

Ainsi, depuis 2013, des mesures de tirs et de captures ont été mises en œuvre. Elles ont permis de faire baisser notablement la prévalence de la maladie dans la population de bouquetins. En parallèle, la surveillance de la brucellose a été renforcée sur les troupeaux laitiers de la zone.

Une nouvelle contamination, des mesures de précaution mises en place

Fin 2021, une nouvelle contamination sur un troupeau domestique a toutefois été détectée dans le cadre de la surveillance sanitaire régulière des élevages.

La direction départementale de la protection des populations (DPPP) a immédiatement pris des mesures de précaution. En particulier, le lait du troupeau a été, depuis cette date, exclusivement destiné à la fabrication de produits laitiers pasteurisés, dénués de tout risque de transmission de la maladie.

Ce cas de brucellose a entraîné l'abattage de plus de 200 bovins conformément à la réglementation européenne. **L'État accompagne l'éleveur financièrement et administrativement pour compenser la perte de son troupeau et permettre la reconstitution rapide de son cheptel.**

De plus, pour des raisons de santé publique et pour éviter tout risque de contamination, les exploitations agricoles en lien épidémiologique ont été placées sous surveillance avec notamment l'obligation de pasteuriser leur lait ou de mettre en place des mesures de protection équivalente (affinage des fromages sur une période de plus de 60 jours).

Un nouveau protocole

Afin de lutter contre cette épizootie et dans le but essentiel de préserver la santé humaine, un nouveau protocole renforcé d'intervention pour la période 2022-2030 visant à constituer, pérenniser et suivre un noyau sain de bouquetins dans l'objectif d'atteindre à terme l'extinction naturelle de la maladie a été élaboré pour faire face à cette situation.

L'arrêté préfectoral pour la mise en œuvre de ce protocole a été signé le 17 mars dernier par le préfet de la Haute-Savoie.

La protection des consommateurs par les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

Influenza aviaire

En avril 2021, un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène de type H5N8 a été confirmé dans une basse-cour haut-savoyarde.

L'influenza aviaire n'est pas transmissible à l'homme par la consommation de viande de volailles, oeufs, foie gras et plus généralement de tout produit alimentaire.

La préfecture a ordonné le 13 avril l'euthanasie de l'ensemble des oiseaux de la basse-cour et diligenté des investigations épidémiologiques pour identifier la source de la contamination.

Pour prévenir tout risque de diffusion du virus, une zone de contrôle temporaire puis une zone de protection (3 km autour du foyer) et une zone de surveillance (10 km autour du foyer), ont été mises en place conformément à la réglementation.

Ainsi, pour maîtriser le risque de diffusion et éviter au maximum qu'il n'atteigne les filières avicoles professionnelles, les mouvements de volailles ont été interdits dans ces zones où des mesures sanitaires strictes ont du être observées.

La DDPP a diligenté des contrôles avec les vétérinaires sanitaires pour s'assurer de l'absence de signes cliniques inquiétants sur les animaux vivants dans ces zones. Des prélèvements ont été envoyés en laboratoire pour analyse. Une attention a été portée quant au bon respect des mesures de biosécurité par les propriétaires d'animaux.

Les contrôles ont permis de veiller au respect des mesures sanitaires mises en place et de garantir l'absence de diffusion du virus.

Ainsi, après avoir procédé à la désinfection complète et minutieuse du foyer où s'est déclarée l'infection, la levée des mesures sanitaires strictes a pu être réalisée.

"Signal Conso"

Vous êtes consommateur et avez rencontré un problème avec une entreprise ?

Vous êtes un professionnel et souhaitez prendre des mesures correctives ou préventives suite à un signalement concernant votre activité ?

<https://signal.conso.gouv.fr>

"Rappel Conso"

Les consommateurs peuvent retrouver l'intégralité des rappels de produits alimentaires et non-alimentaires sur un seul et même site (hors médicaments et dispositifs médicaux).

<https://rappel.conso.gouv.fr>



Le dropshipping : c'est quoi ?

Le dropshipping ou « livraison directe » est une vente sur internet dans laquelle le vendeur ne se charge que de la commercialisation et de la vente du produit. C'est le fournisseur du vendeur qui expédie la marchandise au consommateur final. Le consommateur n'a généralement ni connaissance de l'existence du fournisseur ni de son rôle.

Le dropshipping permet donc de se lancer dans le e-commerce avec un faible investissement de départ, puisque le vendeur ne gère ni le stock, ni la logistique. Ses seules dépenses sont liées à la création de la boutique en ligne et à la mise en avant de ses produits sur le web.

Drop shipping

Dans le cadre de ses contrôles sur les sites de commerce en ligne, la DDPP s'est tout particulièrement intéressée cette année à la pratique commerciale du "dropshipping".

Ces sites commerçants, au même titre que les sites de commerce en ligne traditionnels, doivent respecter les dispositions du code de la consommation qui encadrent les contrats conclus à distance.

Même s'il ne se charge pas de la livraison, le vendeur reste responsable de plein droit de la bonne exécution de la commande passée par le consommateur !

Le vendeur doit donc s'assurer de travailler avec un fournisseur fiable qui est capable d'assurer les délais de livraison annoncés, la gestion des retours, la disponibilité, la qualité des produits au regard de leur description sur le site de vente, etc.

Des sites pratiquant le dropshipping ont ainsi été contrôlés dans le département. Un contrôle a tout particulièrement mis en évidence des pratiques commerciales déloyales. La société a fait dans un premier temps l'objet d'une mesure de police administrative pour l'enjoindre de se conformer à la réglementation puis, compte tenu du non-respect de cette mesure a été sanctionnée par une amende administrative.

Diverses actions en matière de sécurité et de protection économique des consommateurs

- **Retrait-Rappel de glaces et de crèmes glacées** : au début de l'été, les autorités sanitaires françaises ont été informées de la présence de résidus d'oxyde d'éthylène à une teneur supérieure à la limite maximum réglementaire dans un produit utilisé comme stabilisant dans certains lots de glaces et de crèmes glacées. Les industriels concernés ont procédé au retrait/rappel massif de leurs produits non conformes. Dans le but de limiter au maximum l'exposition des consommateurs à ce produit chimique, la DDPP a été fortement mobilisée, notamment dans les grandes surfaces, pour veiller par ses contrôles à l'application de ces mesures et à la bonne information des clients. Elle a notamment accompagné les acteurs locaux dans ce processus de retrait/rappel.
- **Jouets dangereux** : la DDPP a procédé en 2021 à plusieurs saisies de jouets non conformes et dangereux commercialisés.
- **Protection économique des seniors** : suite à la réception d'une plainte, la DDPP a contrôlé une clinique de soins et de réadaptation et a constaté la facturation de frais interdits.
- **Syndics de copropriétés** : la DDPP a effectué des contrôles dans ce secteur d'activités qui ont permis de mettre en évidence la facturation d'honoraires que certains syndics de copropriétés n'étaient pas en droit de réclamer.

La lutte contre la fraude

Le Comité opérationnel départemental de lutte anti-fraude (CODAF), réunit, sous la co-présidence du préfet de département et du procureur de la République près le tribunal judiciaire du chef-lieu de département, les services de l'Etat (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, la MSA), afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraudes, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.



Contrôles menés par le CODAF depuis 2015

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contrôles conjoints	50	64	62	61	71	51	71

Sur les 71 actions menées, près de la moitié se sont déroulées au sein d'établissements de type HCR (hôtels, commerces et restaurants) sur tout le département.

40 actions ont donné lieu à des suites :

- découverte d'ESI (Etrangers en situation irrégulière) et établissement de procès-verbaux pour travail illégal
- fermetures d'établissements
- saisies de marchandises
- enquêtes en cours

La lutte contre les fraudes aux prestations sociales

L'activité du CODAF sur le plan de la fraude aux prestations sociales se caractérise principalement par l'échange d'informations entre : Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), le conseil départemental (pour le RSA), les AGS (régime de garantie des créances de salariés).

Ce travail collectif a permis d'éviter, sur l'année 2021, un préjudice de 2 700 030€ pour les fraudes à l'assurance chômage.

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ET À L'EMPLOI

Accompagnement des entreprises

Appui aux mutations économiques

Cette démarche partenariale d'accompagnement renforcé des entreprises en mutation vise à intervenir en anticipation, tout comme en réaction à chaud. Elle s'articule autour de 5 grands axes : appui et conseil (notamment en ressources humaines), appui au recrutement, accompagnement des restructurations, élévation/développement des compétences, soutien à la compétitivité.

Le dispositif est enclenché soit à l'initiative des organisations porteuses en auto saisine, sur signalement d'un membre du service public de l'emploi, des instances de pilotage ou encore sur sollicitation directe d'une entreprise qu'elle soit adhérente ou non à son organisation.

Chaque entreprise cible se voit proposer un diagnostic global de sa situation puis, après analyse des problématiques rencontrées, une ou plusieurs réponses aux besoins identifiés.

Ainsi en 2021:

- **325 entreprises pour un total de 19 598 salariés** dans des secteurs diversifiés (dont 1/3 dans l'industrie) ont intégré le dispositif d'appui de la plate-forme
- **217 nouveaux accompagnements ont été enclenchés depuis 2020 (soit près du triple par rapport à l'année 2019)**, en raison de la crise sanitaire qui a mis en difficulté un grand nombre d'entreprises.

Agir en soutien aux entreprises

- 114 diagnostics d'aide à la décision,
- 25 accompagnements dans le cadre de l'activité partielle/APLD,
- 17 diagnostics ressources humaines,
- 9 actions collectives de VAE enclenchés,
- plans de formation accompagnés,
- 47 médiations bancaires ou institutionnelles.

Une orientation a été faite également lorsque nécessaire, vers les dispositifs d'accompagnement relevant du ministère de l'économie, du conseil régional et vers le guichet unique de l'ensemble des aides apportées par la CCI 74.



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

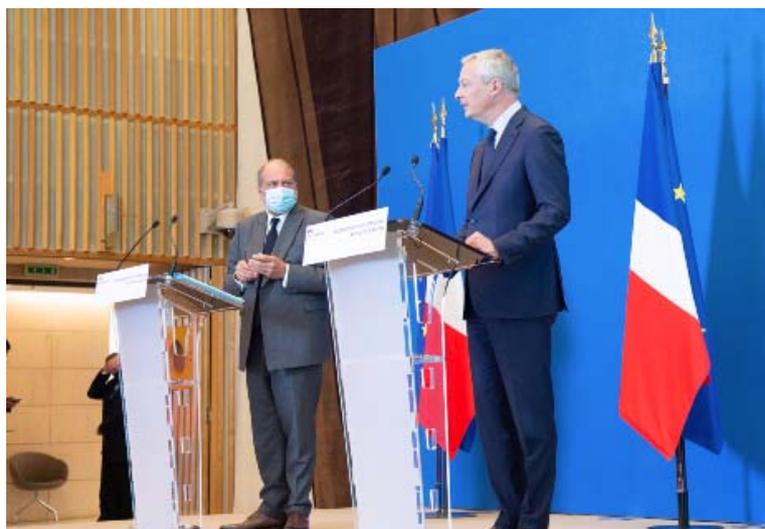
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
de l'emploi,
du travail
et des solidarités

Les conseillers et les comités départementaux à la sortie de crise

Dans le cadre du plan d'action gouvernemental lancé le 1er juin 2021 pour soutenir la reprise d'activité des entreprises et faciliter la sortie de crise, ont été instaurés **les comités départementaux à la sortie de crise, et créée la fonction de conseiller départemental à la sortie de crise**, portée dans chaque département par le secrétaire permanent du CODEFI.

Chargé d'un rôle de veille et de suivi du dispositif de soutien apporté aux entreprises en difficulté, ce comité départemental s'est ainsi réuni à 2 reprises en Haute-Savoie en 2021. Cette instance de partage d'informations, en associant l'ensemble des acteurs du monde économique, a permis de garantir une meilleure détection et un meilleur accompagnement des entreprises.



Le 1er juin 2021, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux et ministre de la Justice, ont dévoilé le plan d'action du Gouvernement pour aider les entreprises en difficultés, à sortir de la crise.

©BercyPhoto Gézelin Grée

Le conseiller départemental à la sortie de crise est l'interlocuteur de confiance des entreprises et exerce son activité dans un strict cadre de confidentialité et de respect des secrets des affaires et fiscal. Point d'accueil des entreprises en situation de fragilité financière, il est en mesure de proposer une solution adaptée et opérationnelle à chaque entreprise en fonction des besoins qu'elle exprime. Après avoir établi un diagnostic de la situation de l'entreprise, il prend en charge son dossier et détermine les outils d'accompagnement financiers mis en place par l'État qui peuvent être mobilisés (prêts exceptionnels pour les petites entreprises, avances remboursables, prêts à taux bonifiés,...) ou oriente l'entreprise vers l'interlocuteur le mieux adapté à son besoin (médiateur du crédit, médiateur des entreprises, tribunal judiciaire ou de commerce, CCSF).

La Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) a rejoint le partenariat signaux faibles en 2021, lequel réunit la Direction générale des entreprises (DGE), la Banque de France (BDF), l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Plus de 200 entreprises détectées par le biais de cet outil ont ainsi été contactées par le conseiller départemental à la sortie de crise et ses partenaires.

Connaissez-vous "Signaux Faibles" ?



"Signaux Faibles" est un projet numérique public interministériel ayant pour objectif de soutenir les entreprises en difficulté. Le projet repose sur un algorithme qui cible les fragilités des entreprises afin de mettre en place des actions d'accompagnement le plus rapidement possible.

L'accompagnement des entreprises : le Fonds de solidarité et les comités financiers

Depuis mars 2020, la DGFIP met en œuvre le soutien aux entreprises face aux difficultés induites par l'épidémie de COVID-19 via **la gestion du Fonds de solidarité**. Ce dispositif a été adapté et étoffé au fil de l'évolution épidémique afin d'accompagner les entreprises selon leurs spécificités.

Pour accéder au formulaire de demande d'aide en ligne

Rendez-vous sur le site

<https://www.impots.gouv.fr/portail/>



Depuis le début de la pandémie, **l'aide versée** en Haute-Savoie au titre de l'ensemble des volets du fonds de solidarité atteint **920 M€ au profit de 31 382 entreprises**.

Ce dispositif a nécessité la mobilisation de nombreux services de la DDFIP et le recrutement de 8 agents contractuels sur 7 mois afin de traiter les demandes d'aides et de répondre aux interrogations des entreprises (soit plus de 70 000 contacts par messagerie sécurisée).

Des **dispositifs de contrôle du versement du fonds de solidarité** ont été mis en œuvre par la DGFIP.

Au niveau départemental, les contrôles effectués par les services locaux représentent 940 demandes d'émission de titres de recettes concernant 290 bénéficiaires pour **3,5 M€ de FDS indûment perçus**.

Quarante et une plaintes pour déclaration fautive ou incomplète (art. 441-6 du code pénal), établies par la DDFIP de la Haute-Savoie ont été transmises à l'autorité judiciaire.

Un premier dossier a été examiné lors de l'audience du 14 janvier du tribunal judiciaire d'Annecy et le fraudeur a été condamné à 4 mois d'emprisonnement avec sursis et au remboursement des sommes indûment perçues.

La CCSF peut accorder aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières des délais de paiement pour honorer en toute confidentialité leurs dettes fiscales et/ou sociales. Par ailleurs, le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises sous sa forme restreinte (services de l'État et assimilés) s'est réuni tous les 15 jours en 2021. Il a notamment validé, au cours de l'exercice considéré, l'octroi de **prêts participatifs exceptionnels de l'État au bénéfice de 11 entreprises pour un montant moyen de 31,5K€**.

Les chiffres clés de la commission des chefs des services financier (CCSF)

32

Le nombre de nouveaux dossiers instruits en Haute-Savoie (73 dossiers en 2020).

100%

Le taux d'acceptation des dossiers (i.e. accord sur un plan d'étalement des dettes fiscales et sociales), contre 90,41 % en 2020.

29 mois

Le délai moyen accordé aux sociétés pour apurer leur passif public, contre 12,69 mois en 2020.

12,21

Le nombre moyen d'emplois par société, contre 21,94 en 2020. Les sociétés ayant saisi la CCSF en 2021, sont majoritairement constituées de très petites entreprises.

Promouvoir l'égalité professionnelle dans les entreprises

Les services de la DDETS se mobilisent pour promouvoir dans les entreprises l'égalité professionnelle, déclarée grande cause du quinquennat.

L'objectif est de faire progresser la situation des femmes et notamment de **réduire les 9% d'écart de rémunération inexplicables entre les hommes et les femmes.**

Ainsi le contexte législatif et réglementaire a fortement évolué ces dernières années : pour les entreprises d'au moins 50 salariés, s'ajoute à l'obligation d'être couvertes par un accord ou un plan d'action sur cette thématique, celle de calculer un index égalité assorti d'une obligation de résultat. Cet index est une note globale sur 100, calculée à partir d'indicateurs.



Le calcul de l'index permet :

- d'objectiver les disparités entre les sexes
- d'avoir un aperçu de la situation dans l'entreprise en réduisant ou supprimant les écarts (de rémunération femmes/hommes, d'augmentation et de promotion). Une attention particulière est portée aux augmentations applicables aux femmes (notamment de retour d'une absence liée à la maternité), ainsi que d'une représentation féminine suffisante parmi les plus hautes rémunérations.

Les services de la DDETS accompagnent également les entreprises dans leurs obligations. A ce titre, une personne est désignée référente égalité professionnelle et est à disposition des entreprises pour les renseigner ou des organisations professionnelles pour réaliser des interventions devant des professionnels.

Quelques chiffres

- 418 entreprises assujetties à cette obligation (calcul de l'index)
- 335 entreprises ont déclaré leur index en 2021 (soit près de 80 % des entreprises qui respectent leurs obligations)
- Seules 33 entreprises de plus de 50 salariés ont obtenu une note inférieure à 75 en 2021
- 133 interventions de contrôles de l'inspection du travail auprès des entreprises.

Plan Avenir Montagne

Objectifs

Accompagner les territoires de montagnes dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de diversification touristique.

Ce plan lancé le 27 mai 2021 par le Premier ministre Jean Castex, s'inscrit en complément des mesures d'urgence dont les acteurs du tourisme de montagne ont pu bénéficier (4,9 Md€).



Il prévoit d'apporter une aide importante en investissement ou en ingénierie aux territoires de montagne et les doter des moyens de s'adapter avec plus de résilience et de se réinventer vers un tourisme quatre saisons (sans nécessairement tourner le dos à l'activité neige).

Ce plan s'articule autour de trois axes :

1. Favoriser la diversification de l'offre et la conquête de nouvelles clientèles ;
2. Accélérer la transition écologique et énergétique des activités touristiques de montagne ;
3. Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de "lits froids"

Un volet investissement

Le fonds Avenir Montagne est doté de 150 M€ de crédits déployés par l'État (39M€ pour le massif alpin avec un possible financement complémentaire équivalent de la Région).

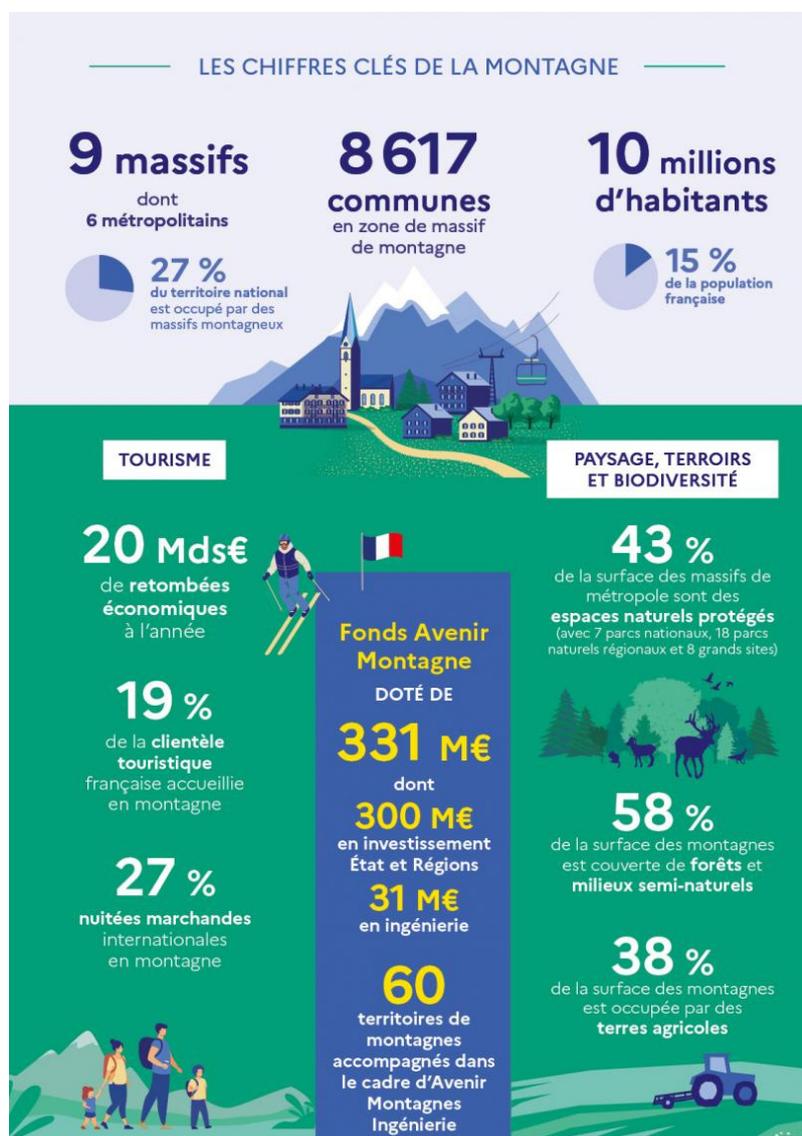
Il doit permettre de financer des projets touristiques relevant des axes stratégiques du plan sur la période 2021-2022.

Les premiers projets financés par ce fonds ont été annoncés fin novembre 2021. **En Haute-Savoie, 7 projets ont été subventionnés à hauteur de 2 M€, pour un montant total d'investissement de plus de 30 M€.**

Le volet 2022 de ce fonds sera alloué en 3 vagues de sélection : le 28 février, en mai-juin et en septembre.

Un volet ingénierie

- **appel à manifestation d'intérêt France Mobilités** lancé en Haute-Savoie le 23 septembre 2021 par le secrétaire d'État chargé de la ruralité et de la montagne, doté de 10M€ en 2 vagues pour accompagner en ingénierie les solutions de mobilité durables, innovantes et de proximité du dernier kilomètre : l'objectif est d'accompagner sur 2 ans environ 50 territoires. 10 dossiers haut-savoyards ont été pré-sélectionnés pour la première vague. La sélection définitive des lauréats aura lieu le 18 février 2022.
- **appel à manifestation d'intérêt Atout France** doté de 5M€ financé par la Banque des Territoires, il vise à accompagner 50 stations en 2 vagues (été 2021 puis printemps 2024) afin de structurer ou consolider leur action en matière de réchauffement des lits froids. 4 communes dans le département se sont portées candidates : Saint-Gervais, Megève, La Clusaz et Tignes. Saint-Gervais et La Clusaz ont été retenues. Tignes et Megève bénéficieront quant-à elles de jours d'accompagnement spécifique par l'ANCT.
- le nouveau programme de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) **Avenir Montagne Ingénierie** vise à accompagner 60 territoires dont 16 au sein du massif alpin qui souhaitent **repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée**, résiliente et durable pour réduire la dépendance à l'économie du ski. Il bénéficiera prioritairement aux territoires les moins dotés en ingénierie et permettra notamment le financement pendant deux ans d'un chef de projet à 75 %. Une première vague de territoires retenus a été officialisée ce 8 octobre 2021, parmi lesquels la communauté de communes des Vallées de Thônes et le parc naturel régional des Bauges.



L'agriculture en Haute-Savoie



Le 16 avril 2021 Alain Espinasse, préfet de la Haute-Savoie, accompagné des acteurs de la filière agricole (chambre d'agriculture, syndicats agricoles...), de parlementaires et de la DDT, s'est rendu sur une exploitation arboricole à Chevrier et viticole à Frangy pour constater les dégâts et apporter le soutien de l'État.

La Haute-Savoie touchée par une période de gel intense

En avril 2021, la France a connu une période de froid et de gel intense après un mois de mars relativement chaud. Cette période de gel s'est étalée sur plusieurs jours avec des températures, la nuit, descendues jusqu'à -6°C, provoquant des dégâts importants sur les arbres fruitiers, les vignes et les colonies d'abeilles.

Face à l'ampleur des dégâts, le gouvernement a mis en place une série de mesures pour soutenir les arboriculteurs, les viticulteurs et les apiculteurs sinistrés.

Pour soutenir ces filières:

- trois missions d'expertise ont été lancées pour évaluer la gravité des dommages ;
- un comité de suivi a été mis en place pour partager l'information et suivre le bon déroulement des mesures d'accompagnement des exploitations ;
- la DDT a été chargée d'animer un groupe de travail pour préparer l'avenir et évaluer les différentes solutions de lutte contre le gel.

Le comité national de gestion des risques en agriculture réuni les 29 septembre 2021, 17 novembre 2021 et 2 décembre 2021 a reconnu le caractère de calamité agricole pour les dégâts occasionnés par cet épisode de gel pour ces 3 filières. Les demandes d'indemnisation sont en cours.

Aides de la PAC

Après un acompte à la mi-octobre 2021, le solde des paiements des aides découplées, des aides couplées animales (aide ovine et aide caprine) et de l'ICHN a été versé en décembre 2021. En 2021, les aides directes de la PAC représentent 53,29 M€ pour le département (53,62 M€ en 2020).

Plan de relance

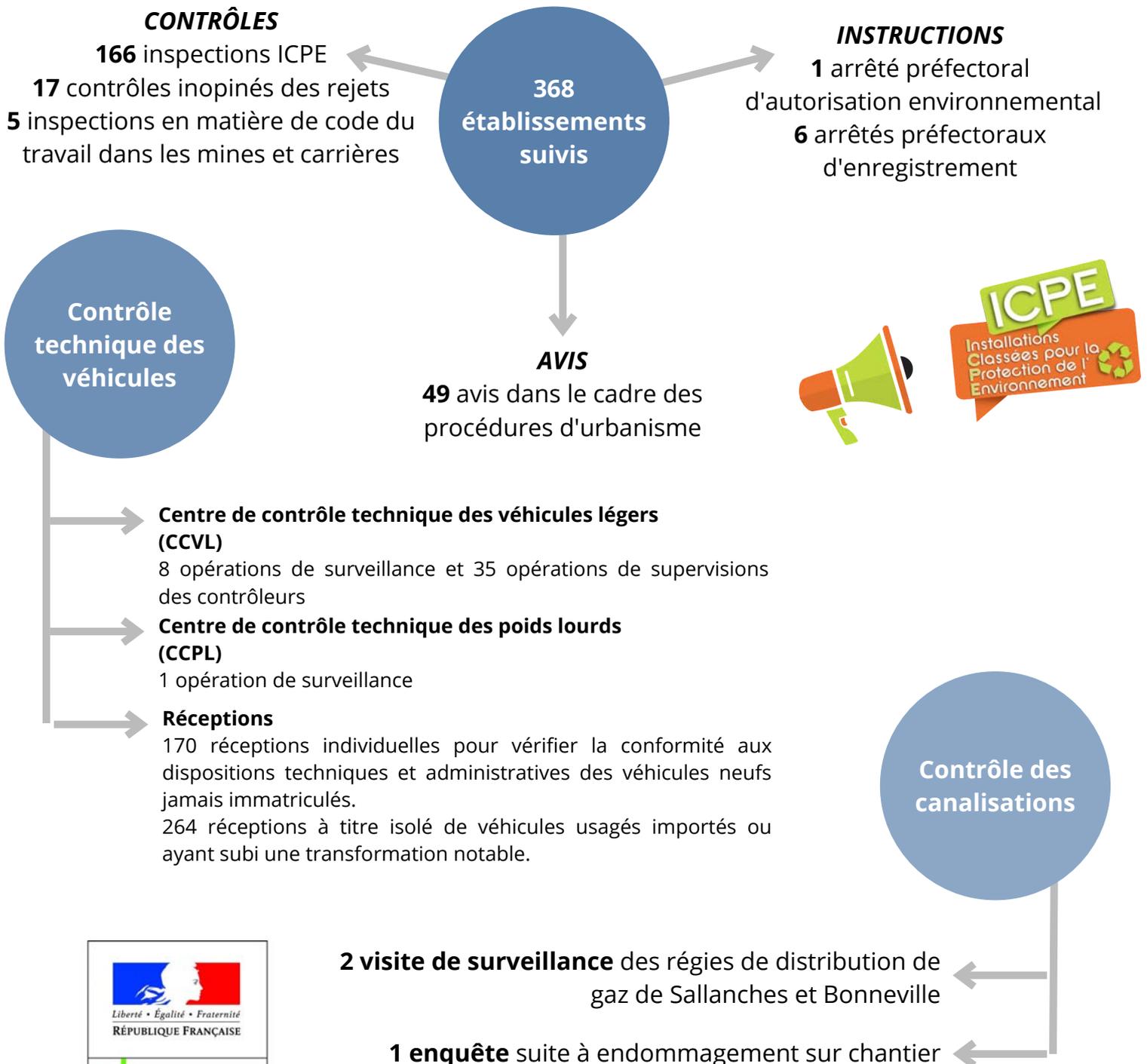
Dans le cadre des mesures du Plan de relance, la DDT de la Haute-Savoie a assuré l'information et l'accompagnement des porteurs des projets sur le volet agricole et alimentaire. Elle a également été en charge de l'instruction de certains des dispositifs ouverts (guichet unique départemental).

La crise sanitaire a permis de mettre en lumière le besoin de nos concitoyens pour une production agricole de proximité et une alimentation de qualité et accessible au plus grand nombre. C'est sur cet axe de travail que plusieurs actions ont pu être mises en place.

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

L'action des services de l'UiD-DREAL en chiffres

Installations classées pour la protection de l'environnement



Plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve : point d'étape du PPA2

Fruit d'un travail partenarial de près de deux années entre les collectivités et les services de l'État, **la révision du plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve (PPA2) pour la période 2019-2023 a été approuvée le 29 avril 2019.**

La **4ème conférence locale de l'air CL'Air du PPA de la vallée de l'Arve s'est tenue le 15 décembre 2021** sous la présidence du préfet de la Haute-Savoie en présence des différents partenaires et des représentants de la société civile. Cette instance de suivi et de pilotage du plan d'actions se réunit chaque année pour faire le bilan des actions, évoquer la situation en matière de qualité de l'air et fixer les objectifs pour l'année suivante.



En effet, le PPA2 révisé se fixe des objectifs ambitieux, pour respecter, d'ici 2023, les valeurs limites réglementaires applicables en matière de qualité de l'air et tendre vers les valeurs recommandées par l'OMS en 2005. **Ces ambitions permettront de réduire de 50 % la mortalité prématurée en lien avec la pollution aux particules fines.** Leur traduction dans le plan d'actions font du PPA de la vallée de l'Arve un plan de protection de l'atmosphère reconnu.

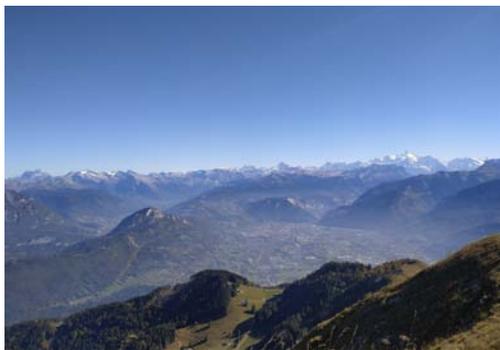
Les données de surveillance de la qualité de l'air pour l'année 2021 présentées par ATMO Auvergne Rhône-Alpes font apparaître une baisse de la pollution, en particulier pour les particules fines PM10 et les oxydes d'azote NO2 qui respectent d'ores et déjà les objectifs retenus dans le PPA2 à l'échéance 2023. Cette amélioration est le résultat de l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire qui doit être poursuivi, notamment pour les particules fines PM2.5.



Vallée de l'Arve

L'étude quantitative de l'impact sur la santé (EQIS) de la pollution conduite par Santé publique France sur la période 2016-2018, illustre cependant le fait que **l'impact sanitaire de la pollution dans la vallée de l'Arve reste un enjeu majeur** même s'il n'est pas le plus élevé à l'échelle des territoires prioritaires de la région. Ainsi, pour la santé de tous, il est important de maintenir les efforts de réduction de la pollution atmosphérique, en agissant sur l'ensemble des sources de pollution.

C'est l'objectif du PPA révisé de la vallée de l'Arve dont 29 actions sur 30 ont été engagées et 19 actions sont complètement opérationnelles et produisent leurs effets : remplacement des anciens appareils de chauffage au bois, rénovation énergétique, investissements en faveur des mobilités douces et du renouvellement des véhicules, investissements pour réduire les émissions industrielles, contrôles réglementaires (rejets industriels, fraude à l'AdBlue des poids-lourds, vitesse) ...



Vallée de l'Arve

Interdiction des dispositifs de chauffage au bois à foyer ouvert

Conformément à l'action 8 du PPA2, depuis le 1er janvier 2022, **l'utilisation des cheminées à foyers ouverts est interdite sur l'ensemble des 41 communes de la zone du PPA.** Cette mesure, unique en France pour lutter contre la pollution aux particules fines, a été citée en exemple par la ministre de la Transition écologique dans le cadre du plan national chauffage au bois issu de la loi Climat et Résilience.

Cette interdiction concerne les propriétaires de résidences principales, de résidences secondaires, d'hébergements touristiques mais aussi les bâtiments privés, publics, professionnels, de loisirs...

Le Fonds Air Bois accompagne les propriétaires de résidence principale pour le financement d'un nouvel appareil plus performant.

PPA de la Vallée de l'Arve

Pour une meilleure qualité de l'air,

au 1^{er} janvier 2022, interdiction d'utiliser tout dispositif de chauffage au bois à foyer ouvert



Zone à faibles émissions (ZFE)

L'action 23 du PPA2 « Mettre en place des zones à faibles émissions » vise à réglementer la circulation sur la base des vignettes Crit'Air afin d'exclure des périmètres les plus denses en population les véhicules les plus polluants.

En 2021, des échanges se sont tenus pour esquisser les premiers scénarios et étudier les gains apportés en termes d'émissions de polluants atmosphériques.

Un prochain comité de pilotage présidé par le préfet permettra d'échanger plus en amont sur les premières orientations qui seront retenues par les 5 intercommunalités concernées, et sur la concertation et les mesures d'accompagnement nécessaires à la bonne mise en œuvre de la ZFE.

La rénovation énergétique des logements soutenue par l'Anah

Depuis le 1er janvier 2020, **MaPrimeRénov'** permet de financer des travaux de rénovation énergétique pour toutes les catégories de revenus.

Au 1er janvier 2022, **France Rénov'** est la marque du nouveau service public de rénovation de l'habitat et le point d'entrée unique de tous les parcours de rénovation pour tous les usagers.

Le programme **Habiter Mieux Sérénité** apporte un soutien financier aux ménages les plus modestes dans le cadre d'un projet de rénovation globale.

Ont ainsi été financés :

- **3 573 travaux MaPrimeRénov' pour 8,3 M€ d'aides ;**
- **690 logements (57 en zone PPA) Habiter Mieux Sérénité** dont, dans le cadre de MaPrimeRénov' Copropriétés, **390 logements pour 2,4 M€ d'aides.**

Pour financer l'ensemble de ces travaux, la dotation de l'Anah s'élève à 6,3 M€.

Le loup en Haute-Savoie

En Haute-Savoie, le loup est désormais présent dans la plupart des massifs (Chablais, Bornes, Aravis, Bauges, Giffre/Roc d'Enfer, Mont-Blanc...). Sur la base des indices de présence relevés jusqu'en octobre 2021 et transmis à l'office français de la biodiversité (OFB), établissement public en charge de l'estimation de la population, **7 zones de présence permanentes au statut « meute »** (signifiant la présence d'au moins 3 individus ou d'une reproduction) ont été identifiées dans le département ou en limite avec la Savoie. 5 autres zones ont un statut à caractériser, nécessitant des investigations complémentaires.

Le **comité départemental « loup »**, présidé par le préfet, composé des services de l'État, de représentants des collectivités territoriales, de parlementaires, de représentants des professions agricoles, forestières ou du tourisme ainsi que des associations environnementales et de chasseurs, s'est réuni en juillet 2021. Cette instance d'information et de concertation dresse un bilan relatif à la présence du loup dans le département, et permet un échange sur les orientations nationales et locales à mettre en œuvre pour faire diminuer le nombre d'attaques.

En complément du plan national d'actions loup et activités d'élevage, un plan d'action départemental a été établi fin 2020 et décliné en 2021. Son objectif est d'activer tous les leviers disponibles pour mieux accompagner les éleveurs en situation de prédation et limiter le nombre de victimes prédatées.

Le bilan départemental des signalements de dommages sur les troupeaux domestiques en 2021 comptabilise 182 signalements pour 436 victimes (+40% par rapport à 2020). Les zones les plus touchées sont les Aravis, le Chablais et le Mont-Blanc.

Le maintien du pastoralisme constitue pour la Haute-Savoie un enjeu important, d'un point de vue économique, écologique et paysager. Grâce au soutien financier de l'État et de l'Europe, la direction départementale des territoires (DDT) accompagne les éleveurs pour prévenir les attaques de loup, par notamment l'intermédiaire d'un dispositif de subvention pour la protection des troupeaux. Ces aides peuvent concerner :

- l'achat de parcs électrifiés et/ou de chiens de protection
- la mise en place d'un gardiennage ou d'une surveillance renforcée
- la réalisation d'un accompagnement technique ou d'une analyse de vulnérabilité.

Ainsi, **en 2021, 162 contrats « mesure de protection contre la prédation » ont été établis pour un montant total de 1,15 M€.**



Grâce à la mobilisation de différents partenaires (services de l'État, conseil départemental, profession agricole, conservatoire des espaces naturels, institut de l'élevage, MSA...), **plusieurs actions ont pu être réalisées en 2021 :**

- mise à disposition d'un berger d'appui au sein des réserves naturelles nationales
- financement ou prêt d'abris mobiles pour des bergers
- sessions de sensibilisation de professionnels sur les chiens de protection
- organisation de réunions de préparation de la saison pour les éleveurs pendant l'hiver 2021...

Habitats naturels du Mont-Blanc

Depuis le 1er octobre 2020, le Mont-Blanc fait l'objet d'un arrêté de protection de ses habitats naturels (APHN). En effet, Ce site est menacé par des pressions croissantes liées à la surfréquentation et à une recrudescence de comportements inadaptés et d'incivilités. Il convenait de trouver un dispositif réglementaire destiné à limiter les atteintes à l'environnement et à l'esprit du site.

Un comité de suivi réunissant l'ensemble des acteurs a été mis en place afin d'informer les usagers des mesures prises et d'échanger sur l'évolution des milieux, la fréquentation du site et les pratiques.

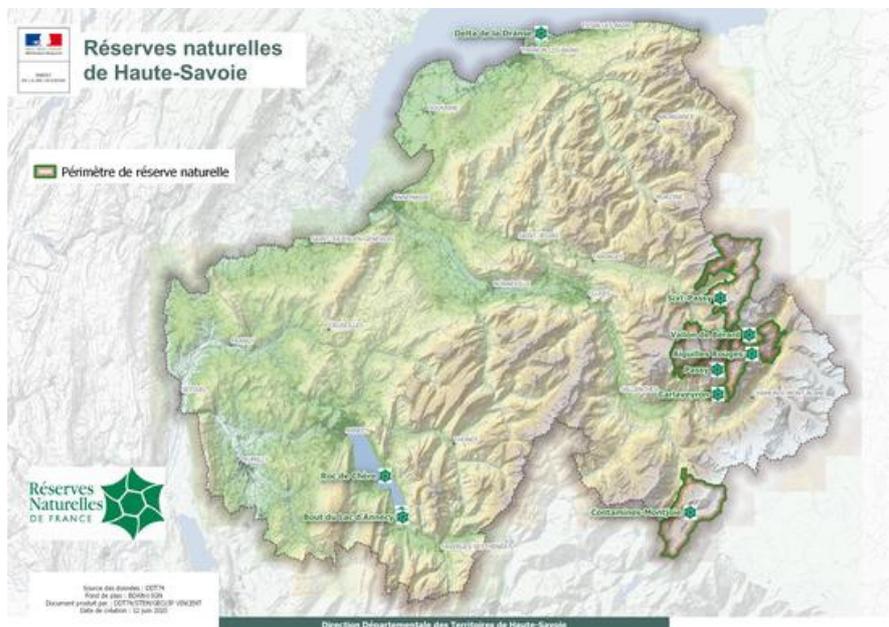
Ce dernier s'est réuni le 22 novembre 2021 sous la présidence du préfet. Au cours de ce premier comité, les questions relatives à l'application de la réglementation, aux contrôles sur le terrain, à la communication auprès des professionnels et des usagers des nouvelles restrictions, au balisage des périmètres sensibles ont été abordés avec des parties prenantes de ce site.



En juillet 2021, les services de l'État ont lancé une campagne de communication via des affiches et des flyers complétée par une vidéo de prévention présentée lors de ce comité. La DDT a été particulièrement mobilisée sur cette action.

Les réserves naturelles de Haute-Savoie

Le 30 décembre 2021, le préfet de la Haute-Savoie a renouvelé les **conventions de gestion des 9 réserves naturelles (RNN) du département pour la période 2022-2027.**



Au cours du comité consultatif de chaque RNN, présidé par le préfet de la Haute-Savoie, les bilans de gestion mise en œuvre sur la période 2017-2021 ont été présentés par le gestionnaire, Asters-CEN74 et examinés avant validation par le préfet.

Opération Grand Site (OGS) de Six-Fer-à-Cheval : une nouvelle étape vers la labellisation

L'objectif de l'OGS est de permettre au plus grand nombre de découvrir des paysages reconnus à juste titre comme patrimoine commun de la nation. **L'opération doit permettre à terme de solliciter le label Grand Site de France, qui n'a été décerné qu'à une vingtaine d'opérations en France : c'est donc une étape ambitieuse.**



Le territoire, qui couvre non seulement la commune mais plus largement la communauté de communes Montagnes du Giffre et l'ensemble du Grand massif, du désert de Platé de Sixt-Fer-à-Cheval, s'est ainsi **engagé dans une démarche de labellisation OGS pour valoriser ses paysages exceptionnels de forte notoriété et garantir sur le long terme la préservation des lieux.**

Si la démarche initiale a débuté en 1993, ce n'est qu'à partir de l'année 2018 que le projet a été relancé. Après la création d'un syndicat mixte à l'initiative de la commune et du conseil départemental, et au terme de deux années d'étude, un schéma directeur pour l'aménagement et l'interprétation de l'ensemble du territoire a été élaboré de façon concertée.

Véritable vision stratégique, le document a été approuvé lors du comité de pilotage du 15 décembre 2020, en présence du préfet, des élus du territoire et du monde associatif.

En 2021, sur la base des documents stratégiques validés lors de ce COPIL, le syndicat mixte a travaillé à la préparation du programme d'actions qui devra être validé par la commission supérieure des sites, perspectives et paysage (CSSPP). **Le dernier comité de pilotage, qui s'est tenu le 20 janvier 2022, a permis à la fois de pré-valider ce programme au niveau local et d'éclairer le choix à venir de la future structure de gestion, le syndicat mixte arrivant à échéance cette année.**

L'État continuera de soutenir, avec les autres partenaires du projet, cette démarche ambitieuse et exemplaire.

La stratégie Eau-Air-Sol en Haute-Savoie

Objectif Zéro artificialisation nette

Les enjeux de sobriété foncière et de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers sont des enjeux de long terme, portés par les services de l'État avec force depuis de nombreuses années. La montée en puissance des schémas de cohérence territoriale et la vigilance de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) qui s'est dotée d'une doctrine sur le sujet, ont permis lors du précédent cycle électoral de diminuer substantiellement les secteurs urbanisables dans les plans locaux d'urbanisme. Concrètement, la consommation annuelle d'espaces agricoles a été plus que divisée par 2 en 20 ans sans pour autant perturber la forte dynamique de construction du département. Ce travail s'est poursuivi au cours de l'année 2021, 4 PLU et le PLUiH du Haut-Chablais ont été arrêtés et examinés en commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La **loi climat et résilience** adoptée en août 2021 demande de poursuivre le travail engagé par les collectivités et fixe un objectif du zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. La notion d'artificialisation des sols telle que définie par la loi est plus large que celle jusqu'ici utilisée de consommation d'espace, elle intègre notamment la dimension relative à l'imperméabilisation des sols. Les dispositions spécifiques de la loi figurent systématiquement dans les portés à connaissance (PAC) de l'État et les notes d'enjeux produites dans le cadre de l'évolution des documents d'urbanisme (à l'image du PAC réalisé en 2021 pour le PLUiHM du Grand Annecy).

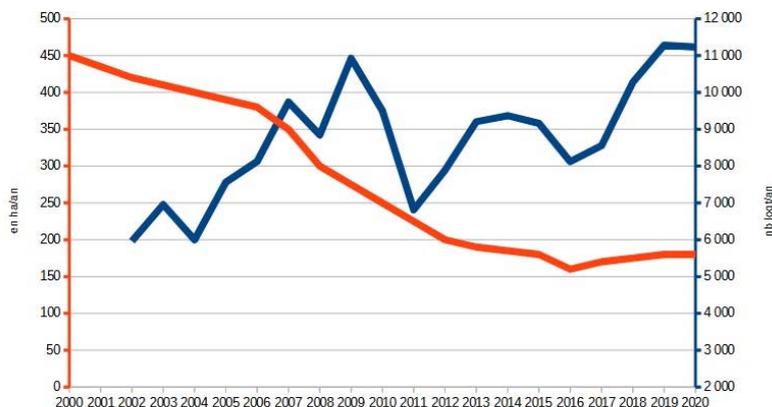
De plus, cette année, les services de l'État ont pris l'initiative de mobiliser la majorité de **l'enveloppe dotation générale de décentralisation (DGD) urbanisme** allouée à la Haute-Savoie pour améliorer et conforter la qualité des orientations d'aménagement et de programmation dans les PLU(i) afin de promouvoir un aménagement alliant densité et qualité. **23 communes ou EPCI en ont bénéficié.**

Enfin le fonds friches, dispositif du plan de relance, s'inscrit également dans cet objectif de modération de la consommation d'espace en venant faciliter la réalisation d'opération de renouvellement urbain. En 2021, 8 projets en Haute-Savoie ont été retenus pour bénéficier du fonds friches à hauteur de 4,4M€ de subventions État. Parmi ces projets, certains contribueront à la production de 249 logements dont 58 % de logements sociaux.

Désimperméabilisation et renaturation des sols : favoriser le cycle de l'eau

Dans le cadre de la stratégie Eau-Air-Sol, l'État veille à ce que les documents d'urbanisme intègrent les enjeux liés à la gestion des eaux pluviales, avec des objectifs de limitation de l'extension des surfaces imperméabilisées et de restauration de l'infiltration des eaux. Des actions et engagements précis sont attendus des collectivités sur une gestion des eaux pluviales conforme à ces objectifs. Pour répondre à cette ambition, la DDT accompagne les collectivités dans la prise en compte de cette problématique en leur fournissant, dans le cadre de leur révision/élaboration de document de planification, des éléments de méthode et d'analyse. Ces derniers leur permettront de quantifier les niveaux d'imperméabilisation et les secteurs propices à la mise en place de solutions de désimperméabilisation.

Artificialisation des espaces agricoles depuis 20 ans et logements construits en Haute-Savoie



VIVRE ENSEMBLE ET SOLIDARITÉS

Un nouveau service pour prévenir les expulsions : l'équipe mobile de prévention des expulsions locatives

En 2021, ont été délivrés 1 285 assignations concernant des expulsions, pour 182 expulsions locataires effectives.

C'est dans ce contexte que la DDETS a financé la mise en place de l'Équipe Mobile de Prévention des Expulsions Locatives (EMPEX) auprès de l'UDAF, afin d'agir en prévention et résoudre les difficultés le plus tôt possible. Notre département a été retenu parmi 26 autres lauréats en France. Le projet est expérimental et sa pérennité sera assurée en fonction de son succès.

Cette équipe, composée de travailleurs sociaux, développe « l'aller vers » pour entrer en contact avec des ménages menacés d'expulsion locative, les aider à élaborer des plans d'actions pour reprendre les paiements des loyers, anticiper les conséquences de la procédure d'expulsion, reprendre contact avec les pôles médico-sociaux du conseil départemental... Les ménages ciblés sont en majorité sur les secteurs d'Annecy ou d'Annemasse et occupent des logements du parc privé.

En 2021, ce sont près d'une trentaine de ménages qui ont été contactés par l'EMPEX pour tenter de prévenir une expulsion à venir.

L'ouverture du nouveau Centre d'hébergement et de réinsertion sociale et Chantier d'insertion de GAIA à Annecy

En avril 2021, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Saint François d'Assise, localisé avenue de Cran à Annecy, a déménagé Boulevard du Fier sur Annecy et a été rebaptisé CHRS La Cordée. L'inauguration de ces nouveaux locaux financés par l'Etat, la ville d'Annecy, le département et la région, a eu lieu en septembre 2021. Ce sont 72 personnes qui peuvent être hébergées sur ce CHRS.

Au sein du même bâtiment, nous retrouvons le chantier d'insertion également géré par l'association GAIA, qui permet de réinsérer par l'emploi des personnes précaires, en les formant et en étant salariés sur les activités de traiteur et de restauration collective. Ce sont 10 postes aidés au sein de ce chantier d'insertion pour une aide Etat annuelle de 195 000€.

Une partie des travaux pour l'installation des cuisines a été financée par le fonds départemental d'insertion dans le cadre du plan de relance à hauteur de 110 000€.



La mise en œuvre d'un projet d'intégration des réfugiés à Gruffy



*Le préfet a pu rencontrer à 2 reprises les bénéficiaires de l'action, sur le site de Gruffy et lors de leur formation à l'afpa à l'occasion de la semaine de l'intégration.
Le projet a été financé par la DDETS pour un montant de 140 000€.*

Cette action d'intégration et d'insertion socio-professionnelles est inscrite dans un partenariat avec la commune de Gruffy, avec l'idée de faire du site de l'ancien hôtel restaurant du Pont de l'Abîme à Gruffy **un lieu d'hébergement et de formation pour des primo arrivants dont des réfugiés.**

Le projet expérimental de Gruffy, qui s'est déroulé de février à novembre 2021, a été coordonné par la Croix Rouge Française (accompagnement global des publics).

Les stagiaires ont suivi une formation visant à développer leurs compétences linguistiques avec l'AFCI et une formation « agent de restauration » à l'AFPA de Poisy avec pour finalité la sortie vers l'emploi et le logement par le biais d'une certification partielle d'agent de restauration.

Au total 11 personnes ont participé au programme :

- 4 Afghans ;
- 3 Erythréens ;
- 3 Soudanais ;
- 1 Guinéen.

A l'arrivée, ce sont 3 personnes qui ont suivi un parcours complet.

Nous pouvons saluer une **logique partenariale de territoire** au sein de laquelle de nombreux acteurs (pôle emploi, CRIA, OFII, habitants de Gruffy) se sont mobilisés tout au long du parcours pour la réussite de l'action. L'implication de tous ces acteurs a permis de contourner les nombreux obstacles (administratif, logement et mobilité).

Logement

Logements sociaux

En Haute-Savoie, en 2021, l'État a agréé **1 878 logements locatifs sociaux** (2 526 en 2020 et 2 812 en 2019) dont **796** destinés aux ménages les plus modestes. **84,7 %** des opérations financées sont situées sur les zones les plus tendues du département.

Au 1er novembre 2021, plus de 26 027 ménages sont en attente d'un logement locatif social (+7 % par rapport à décembre 2020).

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance, **4,06 M€ ont permis de financer les travaux de réhabilitation de 575 logements du parc public** et de deux structures d'accueils de jour.

La poursuite d'une mobilisation forte et coordonnée des acteurs du logement est nécessaire pour répondre aux besoins des ménages et des territoires et notamment des ménages modestes.

Logements saisonniers

Pour répondre aux besoins en logement saisonnier, les communes ou EPCI touristiques ont obligation, depuis la loi dite "Montagne acte 2", de signer avec l'État une convention pour le logement des travailleurs saisonniers.

- 2 communes supplémentaires, concernées par une signature
- Parmi les 39 communes touristiques haute-savoyardes visées par cette disposition, 23 ont signé une convention.
- 12 communes non touristiques signataires.

La rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, adoptée le 13 février 2014, **six quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été identifiés en Haute-Savoie.**

Trois des six quartiers prioritaires du département bénéficient du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour lequel trois conventions de renouvellement urbain ont été élaborées.

En 2021, la DDT a suivi la mise en œuvre opérationnelle des projets sur les 3 QPV.

• Le QPV « Perrier- Château Rouge - Livron » à Annemasse

Ce quartier est le seul du département à avoir été retenu projet d'intérêt national (PRIN) compte tenu des besoins majeurs d'intervention identifiés en termes de réhabilitation du parc locatif social, de mixité sociale, de réaménagement des espaces publics, de mobilité, et de rénovation des équipements publics.

Le projet prévoit 81 M€ de travaux sur 10 ans auxquels l'ANRU apporte 24,5 M€ de concours financiers dont 12,9 M€ de subventions et 11,7 M€ de prêts bonifiés.

De plus, Annemasse Agglo et la ville d'Annemasse sont un des lauréats de l'appel à projet « Quartiers Fertiles » porté par l'ANRU dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants et de développer l'agriculture urbaine dans ce quartier au travers d'une micro-ferme maraîchère biologique. Ce projet d'agriculture urbaine qui représente plus de 3 700 m² de surface agricole et 65 m² de serre est accompagné à hauteur de 595 000 € par l'État.

- **Le QPV « Bois Jolivet-Les Îles - Bellerive » à Bonneville**

Le projet de renouvellement urbain de ce quartier porte exclusivement sur « les Îles » dont le parc social doit être démoli en raison d'une présence d'amiante généralisée. Ce projet de démolition-reconstruction s'élève à environ 56 M€ pour lesquels environ 9 M€ de concours financiers de l'ANRU sont prévus dont 7 M€ de subventions et 2M€ de prêts bonifiés.

- **Le QPV « les Ewües » à Cluses**

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain de ce projet d'intérêt régional prévoit notamment des opérations de démolition d'immeubles très dégradés du parc locatif social et de copropriétés, la réhabilitation de logements sociaux ainsi qu'une restructuration des espaces.

Le projet s'élève à environ 34 M€ que l'ANAH finance à hauteur d'environ 6 M€ et auquel l'ANRU apporte 4 M€ de concours financiers. Le niveau de participation de l'ANAH est sensiblement supérieur à ce qu'il est usuellement dans les QPV, grâce au plan national « Initiatives copropriétés ».



Le suivi de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)

Au 1er janvier 2021, **37 communes de Haute-Savoie sont soumises à l'obligation de disposer d'un taux minimum de logements sociaux parmi les résidences principales.** Ce taux est fixé à 20 % pour les communes des agglomérations de Cluses, Bonneville et La Roche-sur-Foron, et à 25 % pour les autres communes département.

Parmi ces 37 communes, **29 n'atteignent pas le taux légal.** A l'issue du bilan triennal réalisé en 2020, des arrêtés de carence ont été pris pour 9 communes qui n'avaient pas atteint leurs objectifs de production de logements sociaux sur la période 2017-2019.

En 2021, les services de la DDT ont rencontré les communes carencées pour les accompagner dans l'élaboration d'un contrat de mixité sociale destiné à leur permettre d'atteindre leurs objectifs de production de logements sociaux. **Fin 2021, 12 communes ont signé un contrat de mixité sociale avec l'État.**

Solidarité intergénérationnelle et mémoire

L'activité mémorielle a progressivement repris en 2021. Toutes les commémorations ont pu avoir lieu malgré un contexte sanitaire fluctuant et parfois difficile.

Réuni en session ordinaire, la **commission Mémoire du Conseil départemental des anciens combattants, victimes de guerre et mémoire de la Nation** a décerné **18 diplômes d'honneur de porte-drapeaux.** Le plus jeune porte-drapeau est âgé de 22 ans, le doyen de 86 ans, pour respectivement 3 et 30 ans de service.

L'école des jeunes porte-drapeaux, initiative interministérielle portée par l'ONAC-VG, la délégation militaire départementale (DMD 74) et l'Education nationale, a officiellement été lancée en 2021.

Seize établissements (collèges et lycées) ont accueilli cette école qui propose une initiation à la fonction de porte-drapeaux à tous les jeunes volontaires de la 3ème à la terminale. Plusieurs centaines d'élèves ont suivi le premier module, consacré à l'histoire du drapeau tricolore et la fonction de porte-drapeau. Temps d'apprentissage et de partage entre élèves et bénévoles, cette école vise aussi à aborder les notions d'engagement et s'inscrit dans le parcours citoyen de l'Education nationale.

L'école des jeunes porte-drapeaux a été inaugurée lors des commémorations du 11 novembre à Annecy, avec la participation de 38 jeunes porte-drapeaux, élèves de Cluses (Collège Geneviève Anthonioz de Gaulle) et la Roche sur Foron (collège des Allobroges).



Le saviez-vous?

Le service départemental de l'ONAC-VG est le guichet de proximité du monde combattant. A ce titre, il est le relais unique pour les candidatures au sein de l'Ordre national du Mérite et de la Légion d'honneur concernant le monde combattant associatif, contingent gérée par la ministre déléguée aux Armées, en charge de la mémoire et des anciens combattants.

INFO : on recense **65 associations patriotiques actives en Haute-Savoie** en 3 catégories : anciens combattants et victimes de guerre / entretien et transmission de la mémoire / lien armée nation.

Solidarité

Le service départemental de l'ONAC-VG a intensifié ses efforts tout au long de l'année, en veillant à détecter les situations difficiles (isolement, grande précarité, handicap) et y apporté une réponse rapide et personnalisée.

- Mise en place d'une procédure simplifiée pour les demandes de participation aux frais d'obsèques (possible pour le décès d'un ancien combattant ou victime de guerre). Ce dispositif a bénéficié à 178 ayant-droits (conjoint survivant) pour un montant total versé de 73 000€.
- Parallèlement, les aides financières générales ont permis de venir en aide à plus de 80 ressortissants en difficulté financière.

Au total, le service a versé 129 433 euros aux ressortissants en situation de précarité.

Nécropole nationale des Glières, à Morette

Seule Nécropole nationale du département, « **Morette** » dispose depuis septembre d'un cadre réglementaire spécifique visant à prévenir les attroupements et rassemblements spontanés ou organisés, de nature à nuire au calme et au recueillement dus à ce site inscrit à l'inventaire des monuments historiques. L'**arrête préfectoral du 21 septembre 2021** interdit:

- les réunions ayant un but autre que pédagogique, touristique ou mémoriel
- l'utilisation de sonorisation
- la consommation de boissons alcoolisées
- permet la verbalisation de tout contrevenant.

Emblématique de notre mémoire collective, la Nécropole nationale des Glières demeure un lieu privilégié de commémoration républicaine dans le département où plusieurs cérémonies sont organisées chaque année.



Handicap et inclusion



Visite de l'entreprise SOMFY à l'occasion de la visite officielle de la secrétaire d'Etat, Mme Sophie CLUZEL, le 1er octobre 2021

A la demande de **Sophie CLUZEL**, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, **le préfet a chargé le sous-préfet de Thonon-les-Bains d'installer dès juin 2021 une équipe départementale chargée de l'animation de la politique publique dédiée à l'Inclusion et au Handicap.**

Un **comité de pilotage départemental a ainsi été institué** pour réunir, aux côtés des services préfectoraux, le Conseil départemental, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et les directions étatiques (ARS, DSDEN, DDETS et DDT). Le premier comité, réuni le 29 octobre 2021, a dressé un état des lieux synthétique de la situation locale au regard des axes prioritaires identifiés en Haute-Savoie :

Simplification des droits des personnes : accélération des droits à vie et réduction des délais de traitement des demandes (feuille de route de la MDPH)

Déploiement de la plateforme d'appels « Communauté 360 » destinée à apporter une réponse inconditionnelle aux personnes et à leurs aidants pour trouver des solutions adaptées à chaque situation.

Mobilisation du plan de relance : soutien en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap : aide à l'embauche (AMEETH) et développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Lancement du dispositif « ambassadeurs de l'accessibilité » visant à favoriser la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) par le déploiement national de 1000 services civiques avant fin 2022.

Développement de l'habitat inclusif pour permettre le vivre ensemble dans le logement et dans la ville : création d'une nouvelle prestation individuelle, l'aide à la vie partagée (AVP), à destination des personnes âgées et en situation de handicap

Ces lignes directrices s'inscrivent dans le cadre d'un renforcement des dynamiques territoriales visant à garantir la réussite d'une politique interministérielle d'accessibilité universelle et d'inclusion. Pour avancer dans une dynamique innovante, un outil collaboratif a été élaboré et est actualisé au fil de l'eau. Il est destiné à être communiqué à l'ensemble des partenaires ainsi qu'à Madame la Secrétaire d'Etat. Par ailleurs, une attention particulière est portée à la promotion du **dispositif Handi-Pacte et de l'opération Duo Day.**



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS

Transports

Liaison autoroutière à 2x2 voies entre Machilly et Thonon-les-Bains

Le décret déclarant d'utilité publique ce projet a été signé le 24 décembre 2019. Il a été suivi en février 2021 de l'appel à mise en concession par le ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des transports.

Il est à noter que Conseil d'État n'a pas donné suites aux différents recours formulés à l'encontre de la déclaration d'utilité publique ce qui permet à la procédure de suivre son cours. Le cahier des charges de l'appel d'offre de mise en concession est en cours de finalisation par le ministère des transports afin de poursuivre la procédure d'attribution de la concession.



Modernisation du réseau ferré

La DDT en lien avec la DREAL assure le suivi des programmes vallée de l'Arve et Aix-les-Bains/Annecy.

Le projet de modernisation de la vallée de l'Arve a fait l'objet d'une concertation fin 2021 avec trois réunions publiques à la Roche-sur-Foron, Sallanches et Cluses. Le bilan de cette concertation sera produit par SNCF réseau à la fin du 1er trimestre 2022 et prendra en compte l'ensemble des remarques formulées, notamment les propositions alternatives de travaux et en tirera les conclusions. Par ailleurs, dans le cadre de cette concertation, SNCF réseau a rappelé son engagement à tenir les délais de réalisation des études et des travaux tels que prévus par le PPA.

Tramway du Mont-Blanc : en route vers un projet ambitieux



Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (attribuée à la Compagnie du Mont-Blanc en 2020), le conseil départemental a lancé des réflexions autour de l'exploitation du Tramway du Mont-Blanc (TMB).

Outre les questions de cadencement, d'exploitation et de modernisation, il est envisagé notamment une prolongation de la voie (sur 300 mètres environ) sur la partie sommitale, et la construction d'un nouveau terminus au Nid d'Aigle.

Le TMB étant l'un des équipements-phare du massif du Mont-Blanc, intimement lié à la voie normale d'accès au sommet, et les paysages particulièrement spectaculaires à son terminus, le préfet de la Haute-Savoie a sollicité un appui du CGEDD afin de guider les porteurs de projet dans leurs choix techniques et architecturaux.

Après une visite technique à l'été 2020, un inspecteur général du CGEDD s'est rendu sur place le 14 septembre 2020, et a pu rencontrer les élus et bien appréhender les enjeux.

Les recommandations émises dans le rapport de l'inspecteur général à l'issue de cette visite invitaient le porteur de projet à retravailler plusieurs points, en particulier le positionnement de la gare haute et la programmation du projet en matière de nouveaux services.

Un travail complémentaire important a alors été réalisé par la Compagnie du Mont-Blanc, qui a donné lieu à une nouvelle visite de l'inspecteur le 29 juin 2021.

Son dernier rapport retient :

- le choix de la prolongation de la voie jusqu'au refuge du Nid d'Aigle, qui sera agrandi pour recevoir les seules fonctions d'accueil de la gare ;
- que la programmation sur le site de Bellevue, étoffée par le report de fonctions initialement prévues au Nid d'Aigle, soit revue et limitée au strict nécessaire afin de mieux préserver le site.

Les discussions se poursuivent entre le porteur de projet, le délégataire et les services de l'État, avec en perspective le lancement prochain des premières procédures d'instruction administrative, nécessaires pour faire aboutir ce projet ambitieux aux enjeux multiples.

Urbanisme et patrimoine

L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

L'UDAP des « pays de Savoie » est composée de 11 agents sur 2 sites dont 5 sur Annecy et 6 sur le site de Chambéry.

Crise sanitaire, urbanisme et communication

L'UDAP a adapté son organisation interne et son fonctionnement pour la réception du public et a développé sur le site de la DRAC une série de fiches conseil à destination des demandeurs leur permettant de disposer d'éléments techniques sur les prescriptions architecturales courantes.

A noter que pendant cette période, le volume de dossiers d'urbanisme à traiter a encore augmenté puisque **3565 avis ont été formulés en 2021**, en progression par rapport à 2020 (3230 avis) et 2019 (3149 avis).

Des choix devront être faits selon les secteurs à enjeux.

Patrimoine

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES D'URBANISME

Liée à la vague de la dématérialisation, le ministère développe son progiciel dit Patronum qui remplacera courant 2022 l'actuel pour le traitement des autorisations d'urbanisme. Des formations, webinaires ont eu lieu au cours de l'année pour une prise en charge progressive du support aboutissant à des opérations de test tout début 2022.

- Le patrimoine monumental (monuments historiques) est suivi en collaboration avec la Conservation régionale des Monuments historiques (CRMH) de la DRAC.

Les monuments concernés par des opérations programmées, font l'objet de visites et de réunions de chantier : Abondance, Meillerie, Allinges, les Houches, Bonneville, Annecy (site des haras et manoir de Novel), Sixt-fer-à-cheval, Cluses, Allonzier la Caille, Faverges, Collonges-sous-salève (maison Perdriau), Monnetier-Mornex (téléphérique du Salève), Lovagny, Monument Gilioli du plateau des Glières, cimetière de Morette).

- Les crédits d'entretien sur le patrimoine protégé

Malgré des actions de sensibilisation et d'information auprès des propriétaires sur les participations incitatives de l'Etat et du Conseil départemental de l'ordre de 20% pour le privé et davantage parfois pour le public, la question de l'entretien sur le patrimoine protégé reste mal connue.



Château comtal Bonneville

- Patrimoine non protégé :

Le service a une action ciblée avec la fondation du patrimoine via sa délégation départementale et est à l'écoute des associations patrimoniales qu'il rencontre régulièrement dont VMF.

- Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP) :

Compétence départementale, les bonnes relations avec la Conservation du patrimoine du département permettent un partenariat technique favorable à l'émergence de projets de restauration.

Quelques autres dossiers sont portés en partenariat avec la Région (Grande Maison à Contamines-sur-Arve), les communes (Restauration de 5 chapelles à St Gervais les bains) ou dans le cadre de la DETR dont l'auberge de Charly à Andilly.



Eglise de Chamonix

Architecture

Le **conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) 74** est spécifique au regard de sa dotation vis à vis du contexte national et régional, grâce notamment à un revenu conséquent de la taxe d'aménagement. Cela lui permet de mettre en œuvre des actions larges concernant la promotion de l'architecture, la formation et la sensibilisation, missions auxquelles contribue le service.

Pour redéfinir le périmètre d'intervention en abords de monument, l'UDAP poursuit son accompagnement de quelques communes dans la mise en place de Périmètre Délimité des Abords (PDA), outils de clarification de la servitude.



Château d'Allinges

Chalets d'alpage

C'est une thématique spécifique voire unique dans les Alpes du nord traitée avec le service en Savoie. Ce sujet reste chronophage puisque l'ABF et non seulement rapporteur, mais le service doit faire le lien avec le demandeur sur le niveau d'exigence attendu par la commission.

Accompagnement des territoires par l'État et mise en œuvre des politiques publiques conduites par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

En 2021, l'État s'est, de nouveau, fortement engagé pour les territoire de la Haute-Savoie.

- La signature, après celle des seize protocoles d'engagement conclus avec le Pôle métropolitain du Genevois français et 15 communauté d'agglomération et communautés de communes, du **premier contrat de relance et de transition écologique (CRTE) en novembre 2021 avec la communauté de communes Rumilly**

Terre de Savoie va ainsi permettre aux collectivités de ce secteur du département (communauté de communes et communes) de partager avec l'État un projet de territoire. Faisant suite à une réflexion stratégique sur les différentes transitions écologique, numérique, démographique et économique des territoires, les CRTE ont également pour ambition de regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités d'un même territoire et d'accompagner la définition et la mise en œuvre des projets de territoire portés par les collectivités concernées.



- En 2021, **les 19 villes de Haute-Savoie lauréates du programme « petites villes de demain » ont toutes finalisé leur convention d'adhésion.** Celles-ci permettent donc désormais aux collectivités concernées de bénéficier d'un accompagnement pour développer des projets d'avenir. Lancé le 1er octobre 2020, ce programme vise en effet à renforcer les moyens des élus des villes de moins de 20 000 habitants bénéficiaires et de leurs intercommunalités de rattachement pour concrétiser leurs projets structurants jusqu'en 2026.



- En parallèle, d'autres dispositifs ont poursuivi leur déploiement tout au long de l'année 2021 pour répondre aux besoins de la population haut-savoyarde. **Plusieurs structures ont ainsi été labellisées France services** et vont permettre de mieux accueillir et accompagner les citoyens dans leurs démarches administratives du quotidien. France services est un guichet, qui regroupe dans un seul et même lieu les principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste. **On dénombre aujourd'hui 19 France Services sur le territoire de la Haute-Savoie**, dont 2 dans les locaux des sous-préfectures de Saint-Julien-en-Genevois et de Thonon-les-Bains.



- Par ailleurs, l'État a continué de suivre les opérations liées au déploiement de la fibre dans le cadre du **Plan France très haut débit** et celles ayant trait à l'amélioration de la couverture mobile conclues avec les opérateurs dans le cadre du New Deal. En matière d'inclusion numérique, l'État a également favorisé le **déploiement des conseillers numériques France services**, qui accompagnent les citoyens dans la prise en main des outils numériques.
- Enfin, dans le cadre de la **mise en œuvre de l'agenda rural**, il a favorisé le développement de nombreuses actions au profit des territoires ruraux, notamment de la jeunesse (cas du dispositif volontariat territorial en administration) et en matière de santé.



Le soutien aux collectivités



**Le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) :
une nouvelle offre de service à la DGFIP**

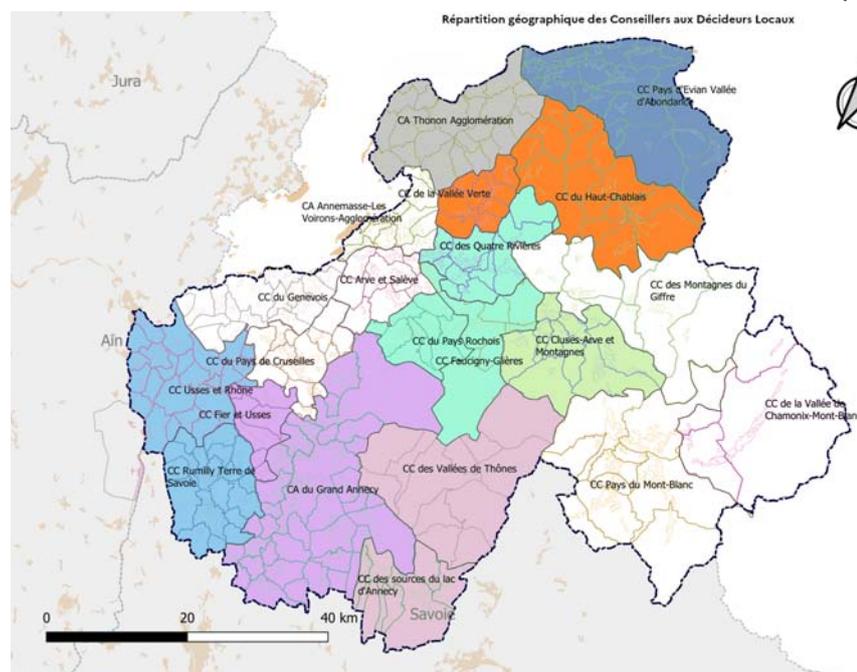
Le Nouveau réseau de Proximité de la DGFIP restructure le Secteur Public Local autour des Services de Gestion Comptable (SGC) d'une part et des cadres chargés du Conseil aux Décideurs Locaux (CDL) d'autre part.

Le calendrier et la compétence géographique

Objectifs de cette organisation initiée en 2020

- une meilleure qualité des tâches de gestion dans les SGC ;
- une individualisation et une montée en puissance du conseil aux collectivités par un cadre dédié expert ;
- une gestion optimisée des collectivités locales.

- 1er CDL installé en février 2020 à la DDFIP de Haute-Savoie ;
- **7 CDL à ce jour** et à terme, en 2023, **11 postes de CDL créés** ;
- nomination d'un CDL spécialisé établissements hospitaliers et EHPAD en cours ;
- périmètre de compétence couvrant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (**EPCI**) ;
- **mission de conseil de trois niveaux** : régulière (suivant les échéances annuelles rythmant la vie de la collectivité), thématique (en fonction de l'actualité des réformes) et personnalisée (selon les besoins des collectivités).



Le suivi d'activité et l'évaluation

Au titre de l'année 2021, les 5 CDL en poste ont mené 2059 actions auprès des élus de la Haute-Savoie. Ils ont également participé à des conseils municipaux ou communautaires.

L'offre de service

- **le conseil budgétaire et comptable** : sur tous les volets de la gestion financière de la collectivité (préparation budgétaire, qualité comptable, recettes, dépenses...);
 - **le conseil financier** : analyses financières, projets d'investissement... ;
 - **le conseil fiscal** : TVA, Fiscalité Directe Locale (optimisation des bases) ;
- **le conseil économique et patrimonial** : projet de délégation de service public, de cession, d'acquisition, de prise à bail... ;
- **le conseil en réingénierie des processus** : dématérialisation, projets partenariaux, régies.

Activité des services de la direction des relations avec les collectivités territoriales (DRCL)

Bureau des affaires foncières et de l'urbanisme

Le bureau des affaires foncières et de l'urbanisme constitue un rouage essentiel de l'aménagement du territoire. **Le service engage les procédures relevant de la compétence du préfet pour permettre la réalisation de projets portés par les collectivités locales.**

Juridiquement, il est le service en charge des procédures destinées à confronter l'émergence de l'intérêt public à la permanence de l'intérêt privé pour la réalisation d'aménagements. Il **instruit les demandes de déclaration d'utilité publique (DUP) en vue de l'expropriation et l'institution des servitudes d'utilité publiques.** Ces procédures se caractérisent par la consultation du public au travers de l'organisation d'une enquête publique.

Concrètement, les projets peuvent concerner la création d'une zone d'activité (ZAC), d'un collège ou d'élargissement d'une route départementale ou communale.

En 2021, au titre des dossiers nouveaux ou des enquêtes publiques déjà ouvertes et en cours, l'activité de la cellule se décompose comme suit :

Type de projet	Nombre d'ouvertures d'enquêtes	Nombre de dossiers nouveaux réceptionnés
Aménagement	10 (5 en 2021)	6 (8 en 2021)
Projets de voirie	10 (7 en 2021)	11 (12 en 2021)
Servitudes de piste de ski ou de canalisation eaux usées	8 (4 en 2021)	8 (4 en 2021)

Le nombre de dossiers reçus demeure élevé notamment pour les projets de voirie. Ainsi, au total, **25 nouveaux dossiers ont été réceptionnés**, auxquels s'ajoutent les dossiers déjà en cours, les contentieux, et des procédures annexes telles que les occupations temporaires de terrains (généralement dans le cadre de la réalisation des travaux) et autorisations de pénétrer sur les propriétés privées.

Dossiers significatifs



- Une déclaration d'utilité publique (DUP) pour permettre la restauration morphologique du lit des Usse (plaine de Bonlieu (1,2km)), sur les communes de Contamine-Sarzin, Sallenoves et Marlioz. Les travaux sont destinés à redonner au cours d'eau une dynamique fluviale la plus naturelle possible et de restaurer les tronçons de cours d'eau impactés .

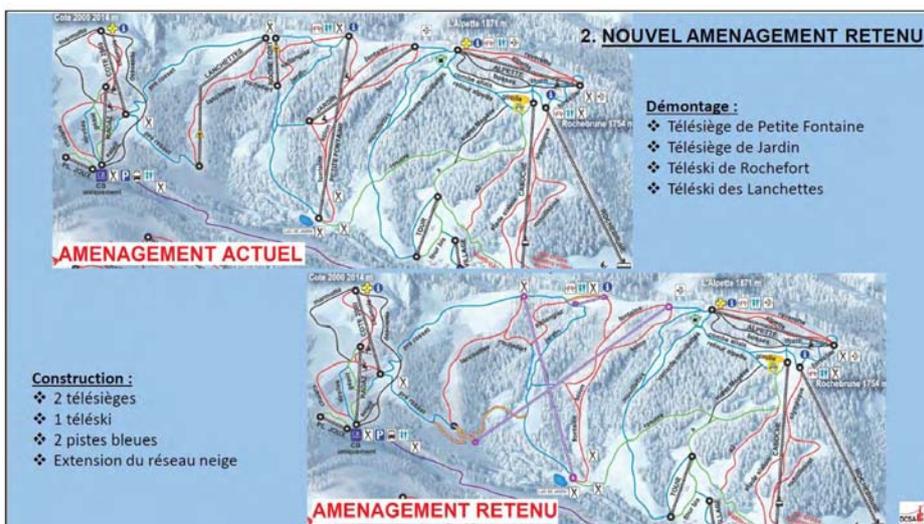


- Une DUP pour protéger Samoëns des risques de crues du Clévieux et du Giffre par la réalisation de travaux de confortement des digues actuelles, la fiabilisation de l'alimentation de la prise d'eau alimentant le lac aux Dames , la reconquête de la forêt alluviale du Giffre et la création d'une vaste zone d'expansions des crues du Giffre.



- Une DUP pour permettre la création de parkings et d'aménagements visant à sécuriser les déplacements pour le site accueillant « les Médiévales d'Andilly »

- Une DUP pour permettre la création de la zone d'activité (ZAC) de Pré Billy à Annecy (21ha)



- Une servitude d'utilité publique pour pérenniser le domaine skiable de Megève.

Les conséquences de la loi « DUSSOLPT », janvier 2021, sur le régime horaire des fonctionnaires territoriaux

Depuis la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 la durée hebdomadaire de travail dans la fonction publique est fixée à 35 heures, soit 1607 heures par an.

Les collectivités territoriales bénéficiaient cependant, en application de l'article 7-1 de loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de la possibilité de maintenir les régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001.

L'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a remis en cause cette possibilité de dérogation en posant le principe d'un retour obligatoire à compter du 1er janvier 2022 aux 1607 heures annuelles de travail et en organisant la suppression de ces régimes.

Ainsi, tous les congés accordés réduisant la durée du travail effectif sans base légale ou réglementaire ne peuvent plus être maintenus (par ex : jour du maire ou du président, ponts, congés d'ancienneté,...) à compter du 1er janvier 2022.

Pour ce faire un délai d'un an a été donné aux collectivités pour délibérer, après avis du comité technique, à compter du renouvellement général de leurs assemblées délibérantes.

Dans le département de la Haute-Savoie, sur 380 collectivités, 40% ont une délibération conforme à la réglementation en vigueur, 29% n'ont encore pas répondu et 31% se sont engagées à prendre rapidement une délibération après saisine du comité technique. Ces dernières déclarent toutefois appliquer déjà les 1607 heures.

Enfin, il existe un délai d'attente d'inscription aux séances du comité technique du centre de gestion du département dont dépendent la majorité des collectivités. Cela a pour conséquence de reporter d'autant la prise de la délibération relative à la mise en place des 1607 heures.

Les conséquences des modifications réglementaires successives des lois « NOTRe », « engagement et proximité » et « LOM » sur les compétences tourisme et transports des EPCI

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié substantiellement la répartition des compétences entre les collectivités territoriales.

- D'une part, en matière de tourisme, son article 64 attribue aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération l'exercice d'une compétence pleine et entière sur la « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ». **En Haute-Savoie, ce texte a eu pour conséquence de retirer une certaine maîtrise des activités touristiques aux communes accueillant des stations de tourisme, et a entraîné une réticence des élus locaux relayée au niveau du Sénat.** La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique a pris en compte leurs réserves puisque son article 16 permet un exercice partagé de l'animation touristique et offre la faculté aux communes dénommées communes touristiques et celles érigées en station de tourisme de retrouver l'exercice de la compétence promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

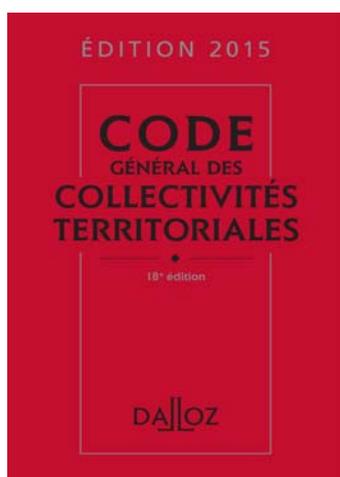
- D'autre part, en vertu de l'article 8 de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, les communautés d'agglomération et la Région sont devenues en lieu et place du département les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) (transports scolaires, urbains et à la demande).

Toutefois, les communautés de communes ont pu, par demande formulée jusqu'au 1er juillet 2021, devenir AOM sur leur territoire par transfert de la Région. **11 EPCI en Haute-Savoie sont ainsi devenus AOM.**

L'autorité organisatrice de la mobilité peut toujours déléguer cette compétence aux collectivités organisatrices de second rang, notamment leurs communes membres.

Cette réforme est censée apporter une gestion de la mobilité davantage en adéquation avec la réalité des flux de déplacement des populations.

Bureau des concours financiers : dotation de soutien exceptionnel à l'investissement local, dotations de soutien à l'investissement pour la rénovation thermique et dotation d'équipement des territoires ruraux.



Dans le cadre de France Relance, le bureau des concours financiers a eu à instruire et programmer de nouvelles dotations en faveur des collectivités : la dotation de soutien exceptionnel à l'investissement local (DSIL) et les dotations de soutien à l'investissement pour la rénovation thermique (DSIL RT) des bâtiments publics dont les projets sont portés par les communes, les intercommunalités et le conseil départemental. Les collectivités locales du département **ont ainsi pu bénéficier d'un montant de 15 M€ supplémentaires (10 M€ pour les communes et intercommunalités + 5 M€ pour le conseil départemental) de subventions pour la relance de l'investissement.**

Cette aide inédite de l'État a permis de financer une centaine d'opérations d'investissement concourant à la transition écologique, à la résilience sanitaire et à la préservation du patrimoine historique et culturel. Tous ces projets, dont la majorité a déjà démarré, **généreront un montant d'investissement public global de l'ordre de 84 M€ pour la relance de notre territoire au cours des prochaines années.** En plus de ce soutien financier exceptionnel, la dotation d'équipement des territoires ruraux a permis de financer 83 projets d'investissement pour un montant de subventions de 9,131 millions d'euros.



Vue sur la piscine des Marquisats et le lac d'Annecy

RELATIONS AVEC LES USAGERS

Accueil des usagers pour la délivrance des CNI, passeports, titres de séjour et associations

Les 37 mairies haut-savoyardes habilitées pour les demandes de titres d'identité et de voyage reçoivent les usagers sur rendez-vous.

A la fin de l'année 2021, le **délai moyen d'obtention d'un rendez-vous était de 21 jours** (22 jours pour la moyenne régionale), contre 15 jours à la fin de l'année précédente : 15 communes accueillaient les usagers en moins de 15 jours et 8 en plus de 30 jours.

Mise en service de la nouvelle CNI électronique le 28 juin

Cette nouveauté s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (UE) 2019/1157 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif au renforcement de la sécurité des cartes d'identité des citoyens de l'Union, notamment pour réduire la fraude documentaire et garantir ainsi la liberté de circuler au sein de l'Union européenne.



La nouvelle CNI implique quelques modifications dans le recueil d'informations :

- obligation pour les usagers de donner leurs empreintes digitales, sauf les mineurs de moins de 12 ans et les personnes confrontées à une impossibilité physique ;
- certaines données sont supprimées comme le pseudonyme et l'autorité de délivrance.

Au dernier trimestre de l'année, les communes assurant l'accueil des demandeurs ont augmenté leurs délais de rendez-vous sous l'effet d'un afflux de demandes de titres d'identité, résultat d'un rebond de sortie de crise sanitaire, d'une part, et de la mise en service de la nouvelle CNI électronique, d'autre part.

Le contexte de crise sanitaire avec la réduction des plages horaires d'ouverture au public et les variations d'effectifs dans les mairies dus aux arrêts de travail pour COVID expliquent en partie l'allongement des délais.

Le nombre de demandes a toutefois sensiblement augmenté en 2021 par rapport à l'année précédente : **45 200 passeports (+30%) et 67 600 cartes nationales d'identité (+18,3%)**.

Associations

Depuis 2016, la préfecture s'est substituée aux sous-préfectures en tant que « greffe des associations ».

En 2021, elle a procédé à **l'enregistrement de 3720 opérations (créations, modifications, dissolutions), soit presque autant qu'en 2019 :**

- 1450 pour l'arrondissement d'Annecy ;
- 710 pour celui de Bonneville ;
- 650 pour celui de Saint-Julien-en-Genevois ;
- 900 pour celui de Thonon-les-Bains.

La majorité des opérations consiste en des modifications d'administrateurs ou de statuts. Pour la première fois, **la procédure dématérialisée « e-associations » (site internet officiel de l'administration : service-public-asso.fr) a été utilisée pour plus de la moitié des opérations : 50,8 % contre 45,6% en 2020.**

Étrangers en Haute-Savoie

Demandes de titres

En 2021, le service des étrangers de la préfecture a connu un **fort afflux de demandes de titres de séjour conduisant à la délivrance de plus de 15 200 titres**, soit une augmentation de 55,5 % par rapport à l'année 2020 et de 61,4 % par rapport à l'année 2019.

Cette forte activité du service tient:

- à la **délivrance de titres aux ressortissants britanniques et aux membres de leurs familles installés en France avant le 1er janvier 2021** et bénéficiaires des dispositions de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, dit Brexit, du 17 octobre 2019 (plus de 6000 titres délivrés) ;
- à la délivrance de plus de **2200 documents de circulation pour étrangers mineurs** pour près de 1700 en 2020.

Accueil service étrangers

Plus de **35 000 usagers ont été accueillis** dans les services étrangers contre environ 25 000 en 2020 et 43 000 en 2019.

Cette diminution du flux d'usagers tient pour partie à la réduction du nombre de passages dans les services, elle-même résultant de la mise en service progressive par le ministère de l'Intérieur de la dématérialisation des demandes de titre de séjour par le biais d'un téléservice internet. La première phase avait concerné à partir du mois d'octobre 2020 les étudiants et les ressortissants britanniques dans le cadre du Brexit.

En 2021 ont été dématérialisées les demandes de titre suivantes :

- passeports talents
- duplicata
- changement d'adresse
- visiteurs
- autorisation de travail formulées par des employeurs dans le but d'introduire en France des salariés (dossiers instruits par deux plateformes: l'une nationale concernant les travailleurs saisonniers et l'autre régionale pour les autres salariés).

A la fin de l'année 2022, la quasi-totalité des demandes de titres devraient être dématérialisées.

Accueil point numérique Annecy

2798 personnes reçues contre 2004 en 2020.

Appels reçus en préfecture et par les services du SGCD

84266 contre 89936 en 2020

LISTE DES SIGLES

AASC	Association agréée de sécurité civile
ABF	Architecte des bâtiments de France
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AMEETH	Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
ANRU	Agence nationale pour le renouvellement urbain
AOM	Autorité organisatrice de la mobilité
AOP	Appellation d'origine protégée
AOT	Autorisation d'occupation temporaire (sur le domaine public fluvial)
APHN	Arrêté de protection des habitats naturels
APLD	Activité partielle de longue durée
ARS	Agence régionale de santé
AVP	Aide à la vie partagée
BPA	Bureau des polices administratives
BRCE	Bureau de la représentation et de la communication de l'Etat
BSE	Brigade de surveillance extérieure
BSI	Brigade de surveillance intérieure
BSI	Bureau de la sécurité intérieure
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAF	Caisse d'allocations familiales
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCSF	Commission des chefs de services financiers
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDL	Conseil aux décideurs locaux
CDNPS	Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
CDPENAF	Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
CEVA	Ligne Cornavin - Eaux Vives – Annemasse du Léman Express
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale
CIE	Contrat Initiative Emploi
CIP	Cellule d'information du public
CL'AIR	Commission locale de l'air
CNI	Carte nationale d'identité
CODAF	Comité opérationnel départemental anti-fraude
CODEFI	Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises
COMED	Commission de médiation
COV	Cellule opérationnelle de vaccination
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPME	Confédération des petites et moyennes entreprises
CREA	Centre de recherches sur les écosystèmes d'altitude
CRIA	Centre de ressources illettrisme analphabétisme
CRMH	Conservation régionale des monuments historiques
CRTE	Contrats de relance et de transition écologique
CSE	Comité social et économique
CSFPT	Conseil supérieur de la fonction publique territoriale
CSSPP	Commission supérieure des sites, perspectives et paysages
CTAI	Cellule territoriale d'appui à l'isolement

DALO	Droit au logement opposable
DDETS	Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités
DDFiP	Direction départementale des finances publiques
DDI	Direction départementales interministérielles
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDSP	Direction départementale de la sécurité des populations
DDT	Direction départementale des territoires
DETR	Dotation d'équipements des territoires ruraux
DGAC	Direction générale de l'aviation civile
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGD	Dotation générale de décentralisation
DGFIP	Direction générale des finances publique
DIDPAF	Direction interdépartementale de la police aux frontières
DMD	Délégation militaire départementale
DPF	Domaine public fluvial
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRCL	Direction des relations avec les collectivités locales
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
DSID	Dotation de soutien à l'investissement départemental
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
DUP	Déclaration d'utilité publique
EMPEX	Équipe mobile de prévention des expulsions locatives
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EQUIS	Étude quantitative de l'impact sur la santé
ERP	Établissements recevant du public
ESI	Étrangers en situation irrégulière
ESMS	Établissements et services médico-sociaux
ETP	Équivalent temps plein
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FNE	Fonds national pour l'emploi
GIP	Groupement d'intérêt public
GHT	Groupement hospitalier de territoire
ICHN	Indemnité compensatoire de handicap naturel
IGP	Indication géographique protégée
ISPG	Intervenant social police gendarmerie
LPO	Ligue de protection des oiseaux
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MSA	Mutuelle de sécurité sociale agricole
NPNRU	Nouveau programme national de renouvellement urbain
OFB	Office français de la biodiversité
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
ONAC-VG	Office national des anciens combattants et victimes de guerre
OMS	Organisation mondiale pour la santé
ONF	Office national des forêts
OTE	Organisation territoriale de l'État

PAC	Politique agricole commune
PACEA	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
PAI	Plan d'aide à l'investissement
PAN	Point d'accueil numérique
PAPI	Programme d'actions de prévention contre les inondations
PAT	Projet alimentaire territorial
PDA	Périmètre délimité des abords
PDASR	Programme départemental annuel d'actions de sécurité routière
PEC	Parcours Emploi Compétences
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PLU / PLUi	Plan local de l'urbanisme / Plan local de l'urbanisme intercommunal
PME	Petites et moyennes entreprises
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPMS	Plan particulier de mise en sûreté
PRIN	Projet d'intérêt national
PRNP	Patrimoine rural non protégé
PSE	Plan de sauvegarde pour l'emploi
PSQ	Police de sécurité du quotidien
RCC	Rupture conventionnelle collective
REU	Répertoire électoral unique
RNN	Réserve naturelle nationale
RPP	Règlement particulier de police
RSA	Revenu de solidarité active
QPV	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
QRR	Quartiers de reconquête républicaine
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SGCD	Secrétariat général commun départemental
SIAE	Soutien à l'insertion par l'activité économique
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civiles
SM3A	Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents
SPC	Service de protection civile
SPIE	Service public de l'insertion et de l'emploi
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SRU	Solidarité et renouvellement urbains
SYANE	Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie
TMB	Tramway du Mont-Blanc
TPE	Très petites entreprises
UDAF	Union départementale des associations familiales
UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
UiD DREAL	Unité interdépartementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
URPEP	Union régionale des pupilles de l'enseignement public
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
ZAC	Zone d'aménagement concertée
ZFE	Zone de faible émission

Préfecture de la Haute-Savoie

Rue du 30ème régiment d'infanterie

BP 2332

74 034 Annecy cedex

04 50 33 60 00

www.haute-savoie.gouv.fr

@Prefet74



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*